

FEMMES

et formation professionnelle

SYNDICATS GENEVOIS

L'unité syndicale en jeu

PAYS BASQUE

L'opération "statut
d'autonomie"

N° 219 - 10 novembre 1979
ONZIEME ANNEE

Fr. 2.-

la brèche

organe bimensuel
de la ligue marxiste révolutionnaire
section suisse de la IVème Internationale

Nucléaire:



page 9

FOBB:



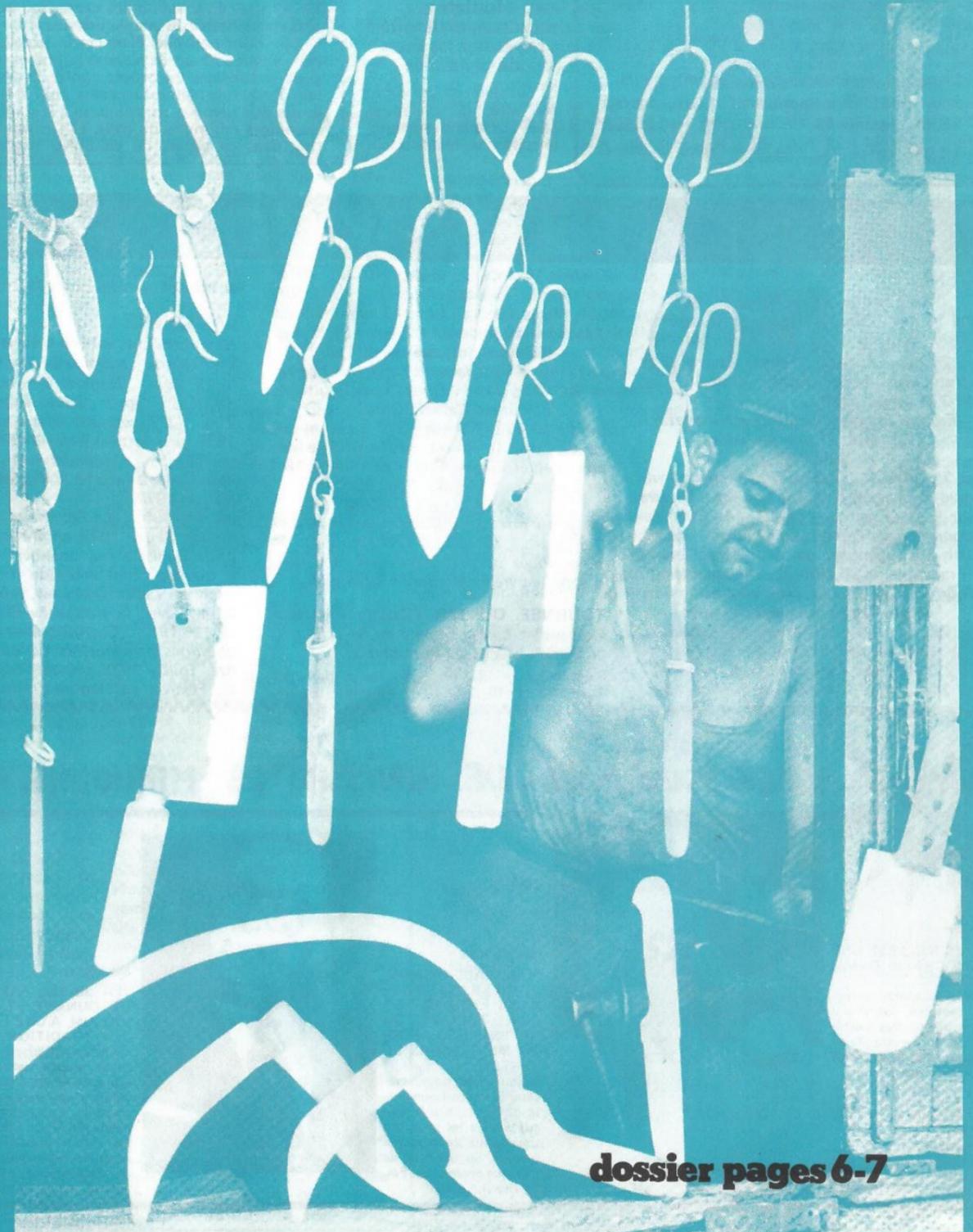
page 5

Cambodge:



page 11

Loi sur les immigrés: ASSEZ DE DIVISIONS!



dossier pages 6-7

Sommaire

EDITO

Le patronat coordonne "ses" luttes contre la réduction du temps de travail	3
Elections nationales, commentaires	3
SOCIAL	
Genève VPOD - USCG : notre refus de toute division syndicale	4
FST, dans 6 mois, le prochain contrat	4
Congrès FOBB (2), vers un plan de lutte	5
ABBA, Berne, victoire	5
DOSSIER IMMIGRATION	
mêmes droits pour tous ceux qui travaillent en Suisse	6-7
FEMMES	
Droit à la formation pour les femmes aussi	8
Avortement : Espagne, le procès de Bilbao	8
ANTINUCLEAIRE	
Discussion : une nouvelle initiative antinucléaire	9
FAITS ET MEFAITS INTERNATIONAL	
Le Congrès de la IVe Internationale	10
BOLIVIE : appel à la solidarité	2
CAMBODGE : la tragédie du peuple cambodgien	11
TCHECOSLOVAQUIE : pétition pour la libération de Petr Uhl et de ses camarades	11
SYMPOSIUM, marche Vevey-Montreux	11
PAYS BASQUE : l'opération "statut d'autonomie"	12
ITALIE : interview de deux ouvriers licenciés de la FIAT	12

abonnez-vous

Abonnements à la Brèche :

6 mois, enveloppe ouverte :	fr. 22,50
une année, enveloppe ouverte :	fr. 45,-
une année, enveloppe fermée :	fr. 55,-
une année, étranger (Europe) :	fr. 80,-
Outre-mer : ... prendre contact avec nous	
abonnement de soutien :	fr. 100,-

Lausanne. (préciser le type d'abonnement).

Pour toute correspondance : Case postale 1000 Lausanne 17 CCP 10-25669

Ed resp. C.A. Udry - Imprimerie Cedips, Lausanne.

Un apprenti est mort

Faustino Fernandez, apprenti de 16 ans chez Natural Le Coultré, est mort le 13 septembre dernier suite à l'explosion d'une bouteille métallique bricolée de telle sorte qu'elle puisse servir de jet sous pression de produit dégraissant.

Le Comité Action-Réponse s'est créé sur l'initiative du Réveil Anarchiste et regroupe la JS, la JC, la MAJTR, la LMR ainsi que des personnes à titre individuel.

Le Comité a appelé à une réunion afin de discuter de la mort de Faustino et de la sécurité au travail en général. C'est près d'une cinquantaine de personnes, dont une trentaine d'apprentis, qui se sont réunies. Il fut décidé de constituer un DOSSIER NOIR des accidents de travail. La perspective d'une semaine sur les conditions d'apprentissage au C.A.C. (Centre d'animation cinématographique) a aussi été lancée. Le Comité et toutes les personnes intéressées se réunissent tous les mercredis à 20h. au CRAC, 7 bd Carl Vogt, Genève.

nombre semble devoir dépasser actuellement les 120 000, il est nécessaire de rassembler toutes les listes encore en circulation, complètes ou non, et de les retourner le plus rapidement possible au : Comité de coordination de l'initiative "pour une protection efficace de la maternité", case postale 1 788, 3 001 Berne.

Homosexuels : contre les discriminations professionnelles

Le 5 novembre, à Genève, le Groupe Homosexuel de Genève (GHOG)

déposera une pétition signée par près de 4 000 personnes revendiquant l'abrogation de la loi cantonale sur le certificat de bonne vie et moeurs et, de la part des employeurs et des bailleurs, l'abolition de toute discrimination basée sur la différence sexuelle. C'est là une première réponse aux nombreuses discriminations professionnelles subies par les homosexuels et que le conseiller d'Etat Fontanet justifiait comme suit : "On n'accepte pas d'homosexuels dans les écoles et les hôpitaux. C'est une tradition. Dans certains cas, il faut choisir entre l'intérêt de la société et l'intérêt de l'individu. (...) il me semble,

mais c'est ici une opinion tout à fait personnelle, qu'exalter l'homosexualité au même titre que l'autre (sexualité), et donner aux deux formes de sexualité exactement la même place, c'est précipiter la chute de notre société et lui porter un coup dont elle ne se relè-

vera peut-être jamais. Il y a tout de même Sodome et Gomorre, ne l'oublions pas !" (24 Heures, 15. 3. 1975).

SOUSCRIPTION DE 25 000 FRANCS.

Vous nous avez donné vos voix, donnez-nous vos sous : SOUSCRIVEZ !

La Brèche, CCP 10 - 25 669, Lausanne mention : "souscription".

Bolivie : appel à la solidarité internationale

Face à la nouvelle situation qui règne en Bolivie et afin d'éclaircir certaines informations inexacts apparues dans la presse locale et internationale, il est de notre devoir de dénoncer auprès du peuple suisse et de l'opinion publique mondiale le véritable caractère du nouveau gouvernement dirigé par le Colonel Natusch Busch.

Vu les intérêts que représente cette clique militaire et les méthodes brutales dont elle se sert, ce nouveau gouvernement se situe dans la même ligne que les régimes les plus sanguinaires de l'Amérique Latine; en effet le lâche mitraillage sur la foule perpétré par l'aviation et l'infanterie (des centaines de morts), la persécution et l'emprisonnement des dirigeants politiques et syndicaux, la loi martiale, le couvre-feu et la censure de la presse, la dissolution du congrès (56 jours après sa mise en place) sont des mesures qui mettent ce régime au même rang que ceux de Pinochet et Videla.

Avec ce nouveau coup de force, il s'agit d'empêcher l'ascension des masses populaires afin de préserver les privilèges des secteurs les plus réactionnaires de la bourgeoisie qui après 8 ans de dictature draconienne ont accumulé des capitaux, au détriment des intérêts majoritaires de la nation. En somme, on a bafoué les droits de l'homme les plus élémentaires du peuple bolivien.

La toute nouvelle démocratie installée par le peuple après 15 ans de régimes militaires successifs, avait commencé un procès contre l'ancien dictateur Banzer, le mettant en cause pour violation des droits de l'homme, contribution à la spoliation des ressources naturelles du pays, et trahison de la patrie; dans ce procès on aurait vu impliqués plu-

sieurs chefs militaires dont l'actuel président Natusch Busch qui, d'autre part, fut co-responsable du massacre de paysans de la vallée de Cochabamba (300 paysans morts à Tolata en janvier 1974) quand il exerçait son poste de Ministre de l'agriculture et des affaires paysannes du gouvernement Banzer. Voilà une des véritables raisons pour lesquelles on a arrêté le processus démocratique bolivien contrairement aux propos énoncés par Natusch Busch dans le sens qu'il prétend "renforcer la démocratie" grâce à ce nouveau coup d'Etat.

On ne peut situer les événements qui ont eu lieu en Bolivie dans un cadre strictement national, mais ils sont liés à des tendances pro-impérialistes qui veulent empêcher la continuation des embryonnaires processus démocratiques existant dans quelques pays de la région, à l'encontre des recommandations de la dernière assemblée de l'OEA réalisée à La Paz.

Nous lançons un appel pressant à la solidarité internationale pour qu'elle exprime sa condamnation et son refus de la nouvelle dictature, — à la Ligue des droits de l'homme en Suisse, — aux partis et organisations syndicales, — aux institutions démocratiques et humanitaires.

En particulier, nous demandons au gouvernement suisse de refuser sa reconnaissance diplomatique et de cesser toute aide économique en cours ou promise, qui ne ferait bénéficier qu'une minorité et non pas le véritable peuple bolivien.

Comité pour la défense de la démocratie
Comité Ukamau

ALLEZ-Y VOIR VOUS-MEMES!

GENEVE

Salle Patiño, av. de Miremont 26
me 14 nov., 20h.45 : Azimuth (trompette, piano, vocaux) — et Trio Alain Monnier, sa 24 nov., 20h.45 : Enrico Rava quartet (trompette, basse, piano, drums) — et M.G.M. Org. : AMR.

Festival international de la marionnette Genève, 21 nov. au 6 déc.

Salle Patiño
sa 24, 14h.30 : Théâtre Noir (Tchécoslovaquie et Suisse) — di 25, 14h.30 : Théâtre sur le fil (France) — ma 27, 14h.30 : Marionnettes de Peter Loosli (Suisse) — je 29, 14h.30 : Ombres de Jean-Pierre Lescot (France) — ve 30, 20h.30 : "Le manteau" / Björn Fühler (France, pour adultes).

Ecole Adrien Lachenal, Versoix
je 22, 14h.30 : Marionnettes de Genève.

Maison des jeunes de St-Gervais
je 22, 14h.30 : Théâtre sur le fil (France) — sa 24, 14h.30 : Théâtre de marionnettes,

Ombres (France) — di 25, 14h.30 : Théâtre Noir (Tchécoslovaquie) — me 28, 20h.30, je 29, 14h.30 : les marionnettes Tandarica (Roumanie) : Pierre et le Loup.

Pic plouc, impasse rue du Lac
sa 17 nov., 21h. : Jacques Emile Deschamps. sa 24 nov., 21h. : Duck Baker (guitare).

Grand Café du Grüti
du ma 13 au sa 17 nov., 21h. : Les mystères de Paris, 3e épisode par le Théâtre Mobile, d'après Eugène Sue — di 11 et di 18 : les 3 épisodes : 14h.30, 17h., 20h.

Salle de la Lyre, Carouge
du je 15 nov. au di 9 déc. (sauf lu, ma et 1er, 2 déc.), 20h.30 (di 17h.30) : Pipes de terre, Pipes de porcelaine, par le TREC, d'après le livre de Madeleine Lamouille.

TOURNEE DU TPR (Théâtre Populaire Romand) : La bonne âme du Se-Tchouan, de Bertolt Brecht, en novembre :

Saint-Imier, ve 14, 20h. — Le Locle, Halle des Jeanneret, je 15, 20h.30 — Boncourt (Ajoie),

Halle de gymnastique, me 21, 20h.30 — Perrefitte, Halle de gymnastique, ve 23, 20h.

LAUSANNE

Cinémathèque, aula du collège de Béthusy
9 au 16 nov. : semaine du cinéma soviétique lu 12, 19h. : Birjuk (L'ermite), de Roman Balaian, d'après Tourguéniev, 1977 — 21h. : L'Ascension, de Larissa Chepitko, 1977 (prix festival Berlin 1977).
ma 13, 19h. : Toujours avec moi, de Solomon Chouster — 21h. : Naapet, de Guenrik Malian, 1977.

me 14, 19h. : La Pomme rouge, de Tolomouch Okeev, 1975, en présence de l'interprète Goulsara Adjoubekova — 21h. : Ivan le terrible, film-ballet de Youri Grigorovitch et Vadim Derbenev, mus. Serge Prokofiev, avec la troupe du Bolchoï, 1977.
ve 16, 19h. : Quelques interviews sur des questions personnelles, de Lana Gogoberidze, Tbilissi 1978, présenté à San Remo 79, au Festival des femmes, Paris 79 et à la

Tribune libre, Locarno 79 — 21h. : Je demande la parole, de Gleb Panfilov, 1976.
ve 23 nov. : films de Johan van der Keuken, documentariste (Pays-Bas) — 19h. : Le nouvel âge glaciaire, 1974, misère d'une famille de Lima et d'une autre des Pays-Bas. 21h. : Printemps, 1976, la crise en 5 portraits-interviews.

Maison des spectacles, EPALINGES
ma 20 nov., 20h.30 : Le Grand Magic Circus, Le Veuf et l'Orpheline, mélodies du malheur. 15.-. Loc. : Radio suisse romande.

Théâtre Boulimie, place Arlaud
jusqu'au sa 24 nov., 20h.45 : Feu au fond... la tartine, de Lova Golovtchiner (ma au sa).

Théâtre de Vidy — La Passerelle
ve 16, sa 17 nov., 20h.30 : Talal Droubi, dans Everest Conception, concert-spectacle sur le sexe et l'ambition.

Collection de l'Art brut, Bergières 11
jusqu'au 13 janv. 80 : Alois Wey
Guy Dondevélo

CHIC CHIC

IDÉES POUR NOËL : DE RAVISSANTES MARIONNETTES CHRONIQUE DU BON GOUT

Modèle No 1

"LA SUISSE EST UNE DEMOCRATIE DYNAMIQUE" splendide sportif en vnyl renforcé, lubrifié à l'eau bénite, qui mettra en valeur votre beau guéridon tout neuf. Bras articulé, avec à choix :

- BALLON
- TETE DE MANI-FESTANT
- MATRAQUE
- JOKARI



Modèle No 2

"UNE RACE DE MONTAGNARDS, PAYSANS RUDES ET FIERIERS QUI ONT SU DEFENDRE FAROUCHEMENT LEURS LIBERTES" lorsqu'on prend sa cravate, ce magnifique buste d'Helvétie tire la langue à tous les ratés qui sont jaloux de sa grande réussite. Sur un fond de musique champêtre. Faites rire vos amis !

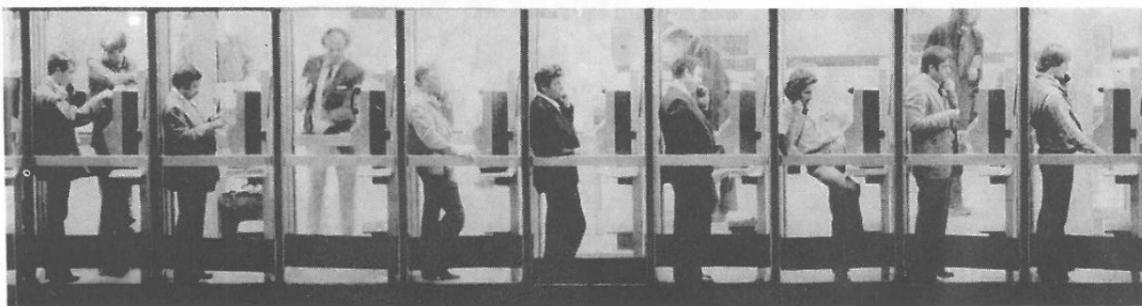


Modèle No 3

"LA SUISSE, PATRIE DE DUNANT ET DU VALIUM, A UNE LONGUE TRADITION HUMANITAIRE" Riche groupe statuaire qui épatera vos amis et animera vos soirées. La corbeille à chocolat est rechargeable. En option, sur simple pression du doigt, des voix s'élèvent, en stéréo, pour crier : "merci, merci, merci !"



Le patronat coordonne «ses» luttes contre la réduction du temps de travail



Le stress, les cadences infernales, l'inflation : sujets quotidiens de plaintes et de discussions dans les usines et les bureaux, sont encore peu souvent le point de départ de discussion sur les moyens qu'ont les travailleurs de s'y opposer. Les patrons, eux, se demandent depuis déjà pas mal de temps comment ils pourraient encore augmenter la charge qu'ils font endosser à la classe ouvrière. Pour une raison bien précise : ils s'attendent à une baisse de leur taux de profit et ils savent pertinemment qu'ils ne peuvent le faire remonter (ou le maintenir) qu'en exploitant encore un peu plus les travailleurs.

Ils ne perdent aucune occasion de planifier et de coordonner leurs efforts dans ce domaine. Alors que le mouvement ouvrier ne parvient pas à discuter de ces problèmes au-delà d'un cercle restreint de militants syndicaux et politiques, les patrons en sont déjà à mettre sur pied une coordination européenne.

Lors de la session d'automne du Conseil de l'Europe — auquel la Suisse participe — le secrétaire général de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique — officine statistique du patronat capitaliste) Van Lennep a présenté un rapport sur la situation économique. Il en tirait des conclusions d'une éloquente simplicité :

* l'inflation de ces derniers mois ne devrait en aucun cas fournir prétexte à une indexation des salaires;

* la réduction du temps de travail avancée comme mesure pour créer ou maintenir des postes de travail devrait être empêchée à tout prix, car elle bloquerait toute relève des profits. Au nom d'une sous-commission, le délégué suisse au Conseil de l'Europe, Jauslin (de Bâle-Campagne), se permit même d'en rajouter. Il proposa une large campagne pu-

blique, destinée à présenter sous des dehors alléchants l'introduction de nouvelles techniques dans la production...

Les choses sont donc claires. Les patrons comptent sur de nouvelles techniques pour faire baisser leurs coûts en augmentant les cadences et en refusant farouchement tout rattrapage au niveau des salaires et du temps de travail.

En Suisse, le baromètre social est encore loin d'annoncer la tempête. Le chômage — après l'expulsion de 200 000 immigrés et le renvoi des femmes et des personnes âgées à leurs "foyers" — n'est pas remonté. La production augmente grosso modo, et les profits aussi. Pourtant une reprise de l'inflation est déjà à l'oeuvre, dont le taux, au mois de septembre, se situe autour de 4,8 o/o.

Pour le mouvement ouvrier, le moment est venu de rassembler ses forces si l'on ne veut pas se retrouver contraint d'organiser une riposte en catastrophe, au moment où le chômage produira déjà ses effets démoralisants. C'est pour cela qu'il faut mettre dès aujourd'hui à l'ordre du jour la lutte pour la réduction du temps de travail et pour l'adaptation complète au renchérissement. Aux côtés des syndicats, il faut expliquer à tous les collègues de travail l'importance de ces revendications et ne pas se laisser attirer sur un terrain qui paraît plus facile.

Récemment, Richard Müller, président de l'USS (Union Syndicale Suisse), a réaffirmé la nécessité pour les syndicats de mener aussi un combat politique. Il est là, avant tout notre combat politique !

Le mouvement ouvrier fait partie du mouvement qui se bat contre le pouvoir patronal d'une manière coordonnée aux niveaux suisse, européen et international.

Le succès des métallurgistes britanniques, qui ont obtenu les 39 heures, nous aide tous, de même que les typos suisses avec les 40 heures. Mais notre combat est politique dans un sens encore plus étendu.

Face à la coordination du pouvoir patronal il est impossible de gagner sans adopter des moyens de lutte efficaces et sans régler son compte à la paix du travail. Cela exige un engagement de tous les jours sur les lieux de travail. Mais sans perspectives, personne ne s'engage. C'est pourquoi il faut fournir des perspectives qui permettent d'empêcher les patrons de reprendre d'une main ce qu'ils ont été contraints de tendre, momentanément, de l'autre. Il faut pouvoir réagir en particulier à l'introduction de nouvelles techniques et au grignotage des salaires par le renchérissement. Nous avons des propositions à faire dans ce sens :

* le contrôle des travailleurs et de leurs organisations pour le maintien du volume des postes de travail.

* L'échelle mobile des salaires basée sur un indice de coût de la vie calculé par les organisations ouvrières.

* Et avant tout, il ne faut pas laisser passer les incartades patronales. Nous défendons les droits syndicaux, même si les directions syndicales en font aujourd'hui un usage contestable. Nous demandons la nationalisation des grandes entreprises, non pas parce que nous faisons confiance à l'Etat, mais parce que c'est la meilleure voie pour y garantir le volume de l'emploi et imposer le contrôle ouvrier.

Plus on attendra, moins les conditions de démarrage de la lutte seront favorables. Ne laissons pas passer l'occasion !

Elections nationales: commentaires

La polarisation annoncée entre les deux grands partis — radicaux et socialistes — ne s'est produite que très faiblement et seulement au profit des radicaux, qui ont mené leur campagne sur le thème "moins d'Etat", c'est-à-dire pour une diminution des dépenses sociales. Le Parti socialiste (PSS) s'est présenté à la fois comme "le parti le plus fidèle" au Conseil fédéral et comme parti d'opposition. Et si son comité central se félicite de la "fidélité" de son électoral, c'est pour mieux cacher le fait que le PSS n'a pas réussi à élargir son audience chez les salariés. Tirant un bilan de ces élections, il se contente d'annoncer qu'il va poursuivre "sa politique sociale constructive" — entendez sa politique de collaboration loyale avec les partis bourgeois. Dans les journaux syndicaux, les commentateurs annoncent "que la gauche reste en mesure non seulement de briser les offensives de la droite, mais aussi de poursuivre efficacement la lutte engagée pour le progrès social. Comme antérieurement la majorité bourgeoise n'est pas homogène. Il y a encore des députés dont la conscience sociale l'emporte" (!). Pas un mot sur les moyens réels à mettre en oeuvre par les travailleurs et leurs organisations pour briser les attaques de la majorité bourgeoise des Chambres, seul recours : l'espoir de pouvoir jouer sur d'éventuelles divisions de cette majorité. Or, lors de la dernière législature, les salariés ont pu constater que ces lézardes ne se sont jamais produites lorsqu'il s'agissait de restreindre les subventions à l'AVS ou aux caisses maladie par exemple.

Toujours dans le camp ouvrier, le Parti du Travail (PdT) qui a enregistré de fortes pertes électorales présente, comme principal responsable de ce recul, le fait que "l'occasion de renforcer sur le plan parlementaire les forces qui s'opposent à cette politique (celle de la droite, réd.) n'a pas été saisie par les couches populaires, réfugiées dans l'abstentionnisme, par sentiment d'impuissance" (V.O., 26. 10. 79). Evidemment, pas un mot de critique sur la politique menée par le PdT, qui l'a conduit certes à avoir un maire communiste à Genève, à gérer depuis des années, de concert avec les socialistes, les municipalités de gauche à La Chaux-de-Fonds et au Locle, mais qui n'a pas permis et ne permet pas de modifier le rapport de forces sur le terrain des confrontations de classe, dans les entreprises, sur le plan syndical et politique, avec le patronat. Et c'est dans cette logique que M. Minguard, dans la V.O. du 31. 10. 79, conclut son commentaire des élections vaudoises en disant : "Quant à nous, nous sommes vaudois, en 1955 et 1963, nous avons su reconquérir notre deuxième conseiller national. En nous mobilisant nous pourrions et nous devrions le faire à nouveau en 1983". Il poursuit ainsi dans la droite ligne d'une politique qui n'a pas amené le renforcement syndical et politique — même sur le plan électoral — du mouvement ouvrier — mais au contraire son affaiblissement, une politique électorale, de conquêtes graduelles, de petits pas à coup de motions parlementaires qui est la principale responsable de l'impasse actuelle; et en Suisse romande existe une certaine démoralisation chez des travailleurs qui se sont montrés prêts à engager certaines actions (grèves, manifestations, occupations), à reprendre en charge une véritable activité syndicale (Manifeste 77) mais qui ne voient pas de débouché politique.

Quelques résultats électoraux significatifs

Dans la dernière brèche nous avons souligné l'érosion continue de la base électorale des partis bourgeois, les pertes de suffrages importantes en Suisse romande des organisations ouvrières majoritaires (PSS, PdT); il faut aussi rappeler les résultats "sensationnels" des femmes sur presque toutes les listes électorales. C'est là très clairement l'expression, sur le plan électoral, du poids social des femmes, en relation étroite avec leur activation dans des groupes et associations de tous types, dans les syndicats et dans les mouvements de libération des femmes.

Ce renforcement du mouvement ouvrier — sur le plan électoral — en Suisse allemande en particulier, dans les régions industrielles, indique que les salariés se tournent vers les organisations ouvrières pour y trouver une réponse aux problèmes nouveaux surgis avec la crise. Et les résultats en progrès de la LMR quasiment dans tous les cantons sont significatifs d'un début de prise de conscience parmi les travailleurs de la nécessité d'une politique qui rompe radicalement avec la collaboration de classe et la paix du travail, une politique d'unité des salariés et de leurs organisations pour la défense intransigeante des intérêts ouvriers.

JMD

LAUSANNE, mercredi 14 novembre
20h., rue de la Tour 8 bis

Pour connaître et débattre du point de vue de la **IVème Internationale sur la situation en Amérique Latine**, nos lecteurs sont cordialement invités à une assemblée, qui se tiendra dans les locaux de la librairie, à Lausanne.

résultats

	PS		POCH		PdT		LMR	
	1975	1979	1975	1979	1975	1979	1975	1979
ville de Zurich	30,1o/o	33,4o/o	2,3o/o	3,2o/o	1,8o/o	2 o/o	0,3o/o	0,4o/o
cercle 4	38,9o/o	47 o/o	3,4o/o	5,1o/o	3,0o/o	3,6o/o	0,4o/o	1,1o/o
cercle 5	45,4o/o	52,1o/o	3,5o/o	5,8o/o	3,1o/o	3,9o/o	0,4o/o	1,5o/o
Les cercles 4 et 5 sont des cercles ouvriers.								
à Bâle								
	PS		POCH		PdT		LMR	
	1975	1979	1975	1979	1975	1979	1975	1979
	33,3o/o	33,34o/o	4,2o/o	10,29o/o	4,6o/o	4,67o/o	0,3o/o	0,8o/o
Total des partis ouvriers : 49,1 o/o.								

à Neuchâtel

	PS		PdT		LMR	
	1975	1979	1975	1979	1975	1979
	86 051	75 975	21 777	15 588	3 001	3 341
	38,85 o/o	37,49 o/o	9,85 o/o	7,69 o/o	1,35 o/o	1,65 o/o *
* à La Chaux-de-Fonds : 2 o/o						
à Neuchâtel : 1,8 o/o						

La LMR est la seule formation du canton à augmenter son nombre de voix.

à Zoug

sur le plan cantonal la LMR a obtenu 2,2 o/o des suffrages, dans les villes ouvrières, à Rotkreuz (cheminots et salariés de Landis & Gyr) 3,1 o/o, à Cham 2,7o/o.

Arts graphiques

Dans six mois le prochain contrat

Lors de leur réunion du 20 octobre, les délégués de la Fédération suisse des typographes (FST) ont mis sur pied la liste des revendications pour les prochaines négociations contractuelles avec l'Association suisse des arts graphiques (ASAG).

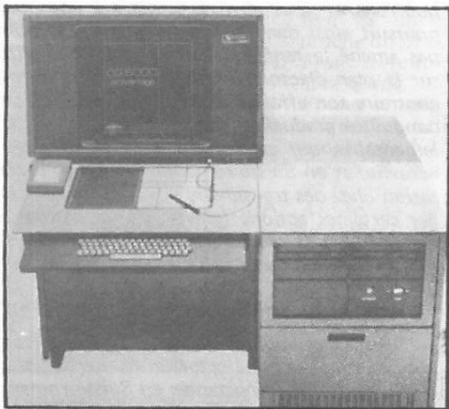
Dans le cours de cette assemblée, un courant clairement favorable à la collaboration entre partenaires sociaux — organisé surtout dans la région d'Aarau — fournit l'occasion de quelques débats. Ce courant exige la prolongation d'une année du CCT arrivant à échéance en avril 1980, au cas où les patrons seraient prêts à réaliser les revendications suivantes : 13e mois de salaire — suppression du blocage des salaires minimaux pour les travailleurs récemment qualifiés — 4 semaines de vacances pour les travailleurs de 20 à 25 ans aussi. Les autres revendications pourraient ensuite être discutées pendant la durée du nouveau contrat, sur la base de la confiance mutuelle ainsi établie. Une politique combative conduirait nécessairement au déclin de l'industrie graphique.

Ces propositions ne trouvèrent cependant aucun écho auprès des délégués, qui, sous les applaudissements, les repoussèrent.

Un choix de revendications importantes !

La division entre Romands et Suisses alémaniques que l'on avait vue à l'assemblée des délégués de Schaffhouse ne s'est pas reproduite à Berne. Les délégués de Zurich, Winterthur, Schaffhouse et Bâle votèrent à plusieurs reprises avec les genevois et les lausannois par exemple. Cette cohésion déboucha sur l'adoption des revendications suivantes :

- Droit au recyclage pour tous durant au moins deux ans, payé par les patrons. Le recyclage se déroule durant le temps de travail.
- Pas de licenciements lors de rationalisation.
- Maintien du libre choix lors de mise à la retraite anticipée.
- Lors de fermetures d'entreprises, indemnité de départ selon une échelle précise.



L'introduction de nouvelles techniques électroniques d'impression : un volet de l'attaque patronale dans les arts graphiques.

— Augmentation des salaires minimaux après 1, 2 et 3 ans dans la profession (2 250.-, 2 500.- et 2 700.- pour les professionnels; 2 150.-, 2 400.- et 2 600.- pour les qualifiés; 2 000.-, 2 100.- et 2 200.- pour les non-qualifiés).

— Tous les travailleurs des entreprises affiliées à l'ASAG sont soumis au CCT.

— Protection de la maternité : protection contre le licenciement durant toute la grossesse et trois mois après la naissance, avec un congé de 18 semaines.

— 13ème mois de salaire.

— Développement des droits syndicaux dans l'entreprise : droit aux réunions syndicales durant le temps de travail sans retenue de salaire, quatre heures par semaine pour le travail des hommes de confiance, développement de la protection contre le licenciement.

— Relativisation de la paix du travail.

Manque de coordination lors de la préparation

Il n'y a pas eu de coordination entre les Romands et les sections progressistes de Suisse allemande; les analogies entre les propositions furent donc nombreuses et la discussion de fond fut limitée par de longues procédures de vote. Ainsi, une intervention importante d'un délégué genevois sur les conflits dans l'entreprise de la "Tribune de Genève" ne trouva que peu d'écho — le repas de midi attendait...

Les problèmes des femmes, des apprentis et de la paix du travail ne purent être abordés sur le fond, la FST devant quitter la salle à 17 heures, une fête y étant prévue...

La réalisation des décisions est maintenant du ressort des instances centrales, sans mandat impératif. Il faudra cependant veiller à ce que certaines revendications ne disparaissent tout d'un coup. Cela concerne particulièrement les revendications touchant les femmes et les apprentis.

suite page suivante

VPOD - USCG

Notre refus de toute division syndicale

Lundi 5 novembre, une assemblée générale de la VPOD Genève s'est tenue, suite à l'inadmissible "rupture des relations" avec la VPOD décidée par le Comité de l'USCG. Nous publions ci-dessous la position de la LMR diffusée à l'entrée de cette assemblée générale.

Celle-ci a été beaucoup plus massive que d'ordinaire. L'écrasante majorité des 200 membres présents s'est prononcée contre le "Code de Recyclage" et pour tout entreprendre en vue de sa réintégration dans l'USCG. La majorité du Comité Directeur, qui proposait d'envisager le blocage des cotisations à l'USCG, a retiré cette proposition devant le refus massif d'adopter des mesures de rétorsion. Quant aux modalités de la campagne à mener contre le "code de recyclage", l'assemblée s'est prononcée pour une pétition adressée à l'Etat et pour soumettre encore ce projet au mouvement syndical.

Nos délais de rédaction ne permettent pas de rapporter les décisions que prendra maintenant le comité contre le "code de recyclage". Nous y reviendrons dans le prochain numéro.

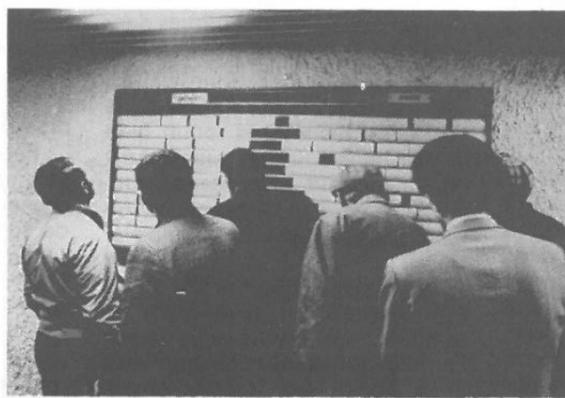
Le Comité de l'Union des Syndicats du Canton de Genève (USCG) a décidé de rompre toute relation "avec l'équipe dirigeante actuelle de la VPOD" parce que celle-ci s'est opposée publiquement au Code de Recyclage des chômeurs, approuvé par la majorité du Comité de l'USCG. Quels que soient les désaccords, cette méthode est inadmissible :

- * la VPOD avait demandé qu'une assemblée des délégués de l'USCG décide de la position du cartel syndical sur ce code de recyclage. Vu les désaccords existants, le Comité de l'USCG a pris une lourde responsabilité en refusant cette proposition;
- * jamais les exclusives n'ont renforcé l'unité du mouvement syndical. En rompant ses relations avec la VPOD, le Comité de l'USCG refuse en fait de surmonter ensemble des divergences sur un point précis, au prix de l'unité du cartel syndical;
- * cette rupture a été décidée de manière peu statutaire : séance convoquée en deux jours et maintenue malgré la demande de report faite par la VPOD (son président étant absent).

Le Comité de l'USCG reproche à la VPOD d'avoir critiqué publiquement le cartel syndical. De telles situations se sont déjà présentées dans l'histoire du mouvement syndical (récemment sur l'initiative 40 heures ou la TVA) sans conduire à la rupture. Tout n'a donc pas été entrepris pour résoudre d'abord ces divergences dans le cadre du cartel syndical. C'est pourquoi nous ne pouvons admettre de telles exclusives. Dans toutes les fédérations de l'USCG, il est donc décisif de défendre les principes de l'unité syndicale et de demander la levée immédiate de cette rupture.

Secteur privé contre secteur public ?

Le chômage se prolonge et devient, surtout dans certaines branches du secteur privé (bâtiment, horlogerie, typographie, par exemple) un problème crucial. Il est donc légitime que l'USCG exige des mesures de soutien au recyclage, y compris par une aide financière de l'Etat. Notons simplement qu'il ne peut s'agir que de mesures partielles. En 1978, l'initiative syndicale, adoptée par



Au centre du conflit entre la VPOD et l'USCG, le "code de recyclage" des chômeurs, combattu par la première et soutenu par la seconde.

le peuple en votation, exigeait le financement de la formation professionnelle et du recyclage par un fonds patronal. Mais la loi d'application est traînée en longueur par les partis bourgeois et les milieux patronaux. La CGAS* et l'USCG ont dénoncé ces tergiversations. Il est donc incompréhensible qu'elles n'aient pas continué à défendre les principes de cette initiative syndicale et expliqué, dans ce cadre, quelle place devaient prendre des mesures immédiates d'aide au recyclage.

Au contraire, le Code de Recyclage a été négocié sans en informer clairement les membres et les fédérations. Voilà la source des divergences d'aujourd'hui. Car ce code introduit des discriminations parmi les chômeurs qui permettent de les sélectionner selon les besoins patronaux de la "mobilité de la main-d'oeuvre". L'USCG, pour le moins, aurait pu s'en expliquer dans toutes les fédérations !

En s'opposant au caractère discriminatoire de ce code, la VPOD n'a donc pas seulement agi à partir des intérêts de ses membres (les orienteurs professionnels, syndiqués VPOD, s'opposant par exemple à cette sélection des chômeurs). Elle a aussi défendu un droit de tous les travailleurs, du privé et du public, avec d'ailleurs l'appui de la FST. C'est ce qui rend très grave la division syndicale d'aujourd'hui. Certains responsables de l'USCG ne cachent pas leur volonté d'opposer sur cette question les salariés du privé et du secteur public pour, en fait, ne pas entrer en matière sur les objections de la VPOD au Code de Recyclage.

Défendons l'unité syndicale !

Il faut donc tout entreprendre pour éviter cette division syndicale. Quelles que soient les divergences ou les manoeuvres, on ne répond pas aux ultimatums par des ultimatums, à la division par des mesures de rétorsion (par exemple le blocage des cotisations à l'USCG). Si l'assemblée générale de la VPOD adoptait une telle position, elle ferait fi elle-même des principes de la démocratie syndicale qu'elle veut défendre.

Au contraire, la VPOD doit montrer — surtout aux syndiqués des autres fédérations — qu'elle est prête à discuter des divergences et à les résoudre dans le cadre du cartel syndical. Le Comité de l'USCG a choisi de mettre en cause, sur l'affaire du Code de Recyclage, le principe de l'unité syndicale. C'est aujourd'hui ce principe de l'unité syndicale qu'il s'agit de défendre.

L'USCG regroupe, quelle que soit la politique de sa direction, tous les syndiqués USS de Genève. C'est dans ce cartel syndical que peut se réaliser l'unité des travailleurs du privé et du public. En être exclu est plus grave qu'une divergence sur le Code de Recyclage et empêche même de discuter de ces divergences avec les autres fédérations. Une rupture avec l'USCG ne peut qu'affaiblir la VPOD, non seulement face aux autres fédérations mais y compris dans ses actions revendicatives et face à l'Etat. Rappelons seulement que c'est aussi à l'appui du cartel et de ses fédérations que des

gains ont pu être obtenus lors du mouvement hospitalier des 300.-fr./40 heures, du mouvement de la fonction publique ou de la grève des typographes. Dans le secteur enseignant, un isolement de la VPOD rendrait très difficile la bataille, envers les organisations corporatistes, pour un syndicat unifié rattaché à l'USS.

Les décisions que prendra l'assemblée générale de la VPOD du 5 novembre seront donc déterminantes pour la suite. Quelles que soient les manoeuvres, à elle de montrer maintenant qu'elle sait défendre l'unité du mouvement syndical !

* En se prononçant d'abord, sans ambage et sans ultimatum, pour son maintien dans l'USCG. Accepter la rupture reviendrait à accepter la division secteur privé/secteur public. C'est pourquoi nous nous opposons à toute mesure de rétorsion ou ultimatum.

* En demandant qu'une assemblée des délégués de l'USCG, où participe la VPOD, statue sur cette question et en s'adressant à toutes les fédérations pour appuyer cette proposition : un désaccord sur le Code de Recyclage ne doit pas conduire à l'éclatement du mouvement syndical !

* En réitérant sa demande d'une assemblée des délégués USCG qui définisse la position définitive sur le Code de Recyclage en connaissance des objections de la VPOD.

* Mais surtout, en montrant que, dans sa section, la VPOD applique les principes de la démocratie syndicale en invitant les responsables de l'USCG à venir défendre leur point de vue devant une assemblée générale extraordinaire de la VPOD.

Si la participation au comité contre le Code de Recyclage devait apparaître comme un obstacle dans cette direction, nous pensons même que la VPOD pourrait envisager d'y suspendre sa participation pour obtenir le débat dans l'USCG et s'adresser aux autres fédérations.

Ligue Marxiste
Révolutionnaire
section de Genève
5 novembre 1979

* CGAS : Communauté genevoise d'action syndicale.

Congrès FOBB⁽²⁾

Vers un plan de lutte!

Des objectifs, des moyens, des délais : le Congrès FOBB s'est donné un cadre combatif. Mais à l'intérieur du cadre, que mettra-t-on ? Visiblement, la direction de ce syndicat n'entend pas y mettre la même chose que les délégués combattifs. (voir le no 218)

Les délégués au congrès ne se sont pas contentés d'adopter un nombre plus ou moins grand de revendications intéressantes. Ils ont décidé, à une majorité confortable, d'intégrer dans le programme de travail 80 une proposition émanant de la section de Lausanne qui demande pour l'essentiel :

- * que la FOBB sélectionne 5 revendications en se donnant pour objectif de les voir figurer dans tous les contrats collectifs qu'elle signera dans la période avant le prochain congrès national;
- * que les revendications retenues soient formulées de façon précise et concrète (40 heures et non pas réduction progressive du temps de travail);
- * que le syndicat se fixe des principes et des moyens d'action pour faciliter entre autres l'obtention de ces revendications.

Suite au congrès une commission de rédaction devra reformuler le chapitre sur la politique conventionnelle du programme de travail 80 en suivant les directives suivantes :

- * le préambule affirmera le principe du choix de 5 revendications à introduire dans les contrats collectifs jusqu'au prochain congrès;
- * un sous-chapitre sur les revendications fixera des priorités parmi les propositions ci-dessous :
 - la semaine de 40 heures (y compris le temps de déplacement) à réaliser progressivement pendant la durée de validité des contrats qui seront conclus entre 1979 et 1983,
 - un régime de vacances correspondant en gros à ce qui est demandé dans l'initiative PSS/USS,
 - l'indexation automatique des salaires,
 - des mesures concrètes de protection contre les licenciements,
 - un fonds de salaires alimenté par les patrons et dont les travailleurs puissent disposer en cas d'insolvabilité de leur entreprise,
 - à travail égal salaire égal,
 - une sécurité sociale complète;
- * un deuxième sous-chapitre sur les principes et moyens d'action de la FOBB stipulera notamment
 - la renonciation à la paix du travail absolue,
 - la définition par une commission de coordination et de contrôle composée essentiellement de travailleurs, d'un plan de lutte partant du principe que la FOBB dénonce désormais les contrats collectifs si les négociations n'ont pas abouti à des résultats acceptables dans les délais prévus et prépare des mesures de lutte pour la période non-conventionnelle,
 - la négociation simultanée de plusieurs contrats collectifs pour réduire le nombre de pourparlers,
 - l'établissement de contrats nationaux fixant des minimas non-limitatifs pour les contrats locaux,
 - la promotion d'une conception du travail qui ménage la santé du travailleur et favorise son bien-être spirituel et ne soit pas élaborée à son insu.

Ces décisions ne doivent pas être un feu de paille

Que penser de tout ce que les délégués FOBB ont adopté à Berne ? Disons-le d'emblée : le paquet

est consistant ! Ce n'est pas la LMR qui fera la fine bouche, tel ou tel détail laissant à désirer.

Ce qui nous importe, c'est d'une part la qualité des revendications : les 40 heures figurent en tête de liste. Après tant d'efforts déployés depuis des années pour populariser cette revendication, nous ne pouvons que nous en réjouir. Mais les autres revendications sont aussi très intéressantes.

Ce qui nous importe d'autre part, c'est l'adoption du principe d'un plan de lutte. C'est la démonstration que les délégués à ce congrès étaient conscients que les entrepreneurs se moquent de l'énoncé de revendications alléchantes, si le syndicat ne se donne pas des moyens pour modifier concrètement le rapport de forces en sa faveur.

Ces deux aspects ouvrent des perspectives. Toute la question est de savoir si les syndicalistes actifs sauront les utiliser. Ici les obstacles à vaincre sont indéniablement très grands.

D'abord du côté des entrepreneurs : on peut leur faire confiance. L'événement ne leur aura pas échappé. Ils savent pertinemment que le rapport de forces leur est encore favorable et ils ne se priveront très probablement pas dans les semaines et les mois à venir, d'intimider les travailleurs sur les lieux de travail et les secrétaires syndicaux, afin de les dissuader de passer à l'action. Messier, le président de la société suisse des entrepreneurs en a donné un avant-goût quelques jours avant le congrès FOBB, en déclarant dans un discours central, que dans le bâtiment on pouvait aussi renoncer à tout contrat collectif, si les syndicats s'écartaient de leur politique de conciliation (lisez "soumission").

Du côté de la direction syndicale il faut aussi être très attentif. Son attitude actuelle est difficile à apprécier. Il est certain qu'elle désire un congrès plus combatif que les précédents. Il est significatif que cette année, pour la première fois depuis longtemps, la FOBB n'ait pas invité de représentants patronaux à son congrès. Le déroulement indéniablement démocratique de ce congrès peut aussi être interprété dans ce sens. Les discussions de fond n'étaient plus dominées, comme du temps de Canonica, par un arbitre suprême, qui, en faisant à sa manière la part des choses, imposait en fait la ligne collaborationniste de la direction. A ce congrès, la direction a joué la carte de la base. A plusieurs occasions elle a d'emblée retiré sa proposition au profit de celle des délégués. Elle a besoin, de toute évidence, de montrer, face aux pressions du patronat, que la base ouvrière veut des améliorations concrètes et ne craint pas les moyens de lutte pour les obtenir. Il faut cependant être conscient que la direction syndicale n'a pas soudainement changé de ligne. Les décisions du congrès ont certainement dépassé très nettement ce qui lui paraît raisonnable. Dès lors il faut s'attendre à ce qu'elle essaie de revenir en arrière dans les mois à venir.

C'est dire que la "gauche" syndicale de la FOBB est aujourd'hui au pied du mur. Tout dépend de sa volonté et de sa capacité à pousser

"Ce 23^e Congrès ordinaire de la FOBB, par ailleurs tout de consolidation et de solidarité, aura cependant présenté quelques aspects insolites qui méritent d'être relevés. (...)

On a enfin accueilli à bras ouverts le "plan de lutte", avec sa commission de coordination et de contrôle ainsi que ses délais quasi... impératifs — sans tenir compte le moins du monde des dispositions statutaires existantes relatives aux conférences professionnelles ni de la multitude des conventions collectives de travail dont s'occupe la FOBB (pas moins de 60 en Suisse romande seulement) et de leurs échéances qu'il ne sera jamais possible d'uniformiser pour des raisons historiques et structurelles.

Dans une ambiance euphorique, et toute honnêteté souvent mise à part, l'idéalisme, la subjectivité et la démagogie ont marqué des points, certes, foulant aux pieds fort aisément les obstacles du réalisme le moins réactionnaire. Puissent ces vues exaltantes de dix ou vingt personnes être partagées, le moment venu, par les 120 000 membres de la FOBB se rendant en masse aux assemblées de combat ! Sinon, les applaudissements d'aujourd'hui seront les pleurs de demain. (...)" F. Portner

... C'est ainsi que le secrétaire central de la FOBB tire le bilan de ce Congrès, dans un éditorial de "L'Ouvrier" (22. 10. 79). Les délégués du Congrès et les syndicats dans leur ensemble apprécieront !

le syndicat à réaliser les décisions prises. Saura-t-elle se battre pour faire valoir son point de vue dans la commission de rédaction du programme de travail 80 et surtout dans la commission de coordination et de contrôle du "plan de lutte" ? Saura-t-elle se battre pour faire que ces deux commissions se mettent effectivement au travail, et vite ? Saura-t-elle trouver les voies pour informer et sensibiliser les travailleurs sur les chantiers et dans les ateliers (qui souvent ignorent encore aujourd'hui que ce congrès a eu lieu) et leur dire que quelque chose peut changer dans l'activité de la FOBB dans les prochains mois ? Saura-t-elle trouver les moyens pour mobiliser le syndicat malgré les divisions parfois quasiment étanches qui existent entre sections, branches, groupes d'intérêts ? Saura-t-elle maîtriser tout cela et obtenir des résultats substantiels en dépit de la pression patronale qu'on peut prévoir forte et malgré le fait que cette lutte fera inévitablement apparaître au sein de la FOBB des différences sensibles de la conception de l'action syndicale ?

Dans l'article paru avant le congrès dans la brèche no 216, nous écrivions en guise de conclusion : "C'est le déroulement du congrès qui permettra de juger (...) s'il est devenu possible d'ouvrir dans ce syndicat un espace pour mener une action syndicale plus combative...". Les journées du 11 au 15 octobre ont prouvé que cet "espace" existe. Espérons que les travailleurs sauront l'occuper !

Faucher

BERNE: victoire éclatante

On s'en souvient, en février de cette année, une grève de presque trois semaines de la majorité des travailleurs sociaux s'était déroulée à l'Office de consultation de l'Association bernoise pour le bien des aveugles (ABBA) (voir la brèche no 204 du 17 mars 1979). A l'origine du conflit : le licenciement d'une travailleuse sociale (T.G.), puis de deux autres. Plus fondamentalement, des divergences sérieuses existaient entre les travailleuses sociales et le comité de l'Association sur l'organisation du travail à l'Office et sur le rôle et la personnalité du directeur, nommé par le comité contre l'avis des travailleuses sociales. Activement soutenue par la VPOD, au bénéfice d'un large mouvement de solidarité (y compris des aveugles), cette grève avait obligé la direction de l'Association à accepter la suspension immédiate du licenciement de T.G. et des autres mesures répressives ainsi que la mise en place d'une commission d'experts.

Les décisions de cette commission sont aujourd'hui connues et confirment en bonne partie le bien-fondé des revendications des grévistes. Ainsi, dans leur rapport, les experts expliquent :

- que le directeur de l'Office n'a pas les compétences personnelles et professionnelles nécessaires;
- que la décision de licencier T.G. était injustifiée et qu'en outre celle-ci est une travailleuse sociale très compétente.

La commission propose en outre d'examiner l'organisation de l'Office et prévoit un Contrat collectif de travail et un droit de consultation pour les travailleurs sociaux.



photo la brèche

Ce rapport servit de base au compromis conclu entre les deux parties le 31 octobre et qui prévoit, entre autres :

- que le directeur de l'Office est définitivement licencié et doit être remplacé;
- que les rapports de travail avec T.G. ne seront suspendus, en accord mutuel, qu'au plus tard le 31 mars 1980. Le comité s'engage à aider la travailleuse sociale à trouver un emploi analogue;
- qu'aucune mesure ne soit prise contre les autres grévistes. Le salaire des 3 semaines de grève leur est dû;
- la création d'une commission paritaire pour la réorganisation de l'Office de consultation;
- des négociations immédiates doivent être immédiatement menées pour l'introduction d'un Contrat collectif de travail.

Ces résultats sont sans conteste un succès pour les grévistes et leur syndicat. Bien sûr, un succès complet — qui aurait compris la réintégration sans condition de T.G. — n'a pu être obtenu. Mais sans grève, rien n'aurait pu être obtenu. Pire encore : les mesures répressives prises à l'encontre de T.G. auraient été probablement étendues à d'autres travailleuses.

En outre, cette grève aura montré aux patrons des autres offices sociaux et de tout le secteur public que leurs mesures ne passaient pas à tous les coups. Pour les assistants sociaux, elle aura clairement signifié qu'il était possible de se défendre avec succès, lorsque la volonté, l'organisation syndicale et la solidarité sont présentes. Enfin, pour la VPOD, cette grève est la preuve qu'une autre politique syndicale que celle suivie jusqu'alors, passive et résignée, est possible et nécessaire.

corresp. Berne

suite de la page précédente

Développer le syndicat dans les entreprises

Les groupes syndicaux d'entreprises peuvent, par exemple, en collaboration avec les directions syndicales et les maîtres professionnels intéressés réunir des arguments pour montrer aux collègues les modifications qualitatives qu'implique un recyclage complet pour tous. Des plans de formation peuvent être mis sur pied. D'autre part il est important de répondre à chaque prise de position patronale que ce soit au niveau de l'entreprise par des bulletins spéciaux, ou au niveau national par des articles dans les journaux syndicaux et par des communiqués dans la presse bourgeoise. Chaque section doit chercher à resserrer ses contacts avec les autres syndicats. La réalisation des revendications ci-dessus ne pourra être complétée sans une solidarité dans les autres branches. Des assemblées de solidarité locales ou nationales peuvent être l'expression concrète d'un soutien syndical qui empêchera l'isolement des typographes.

Concernant les membres de la FST, il faut réaliser un catalogue d'argumentation, qui montre de manière évidente pourquoi nous sommes pour la suppression de la clause de la paix du travail. Car il ne s'agit pas simplement de la suppression d'un article du CCT, mais bien d'une réponse aux provocations constantes, petites et grosses, du patronat.

La liste de revendications approuvée par la FST est importante; certains points sont centraux. Il s'agit maintenant de se mobiliser pour obtenir sa réalisation. Les militants de la LMR s'y emploieront avec force.

HGZ, 17. 10. 1979

«Mêmes droits pour qui travaillent

Depuis la fondation de notre organisation, cette revendication occupe une place centrale dans notre activité politique. A cela, deux raisons fondamentales :

* La discrimination légale des travailleurs immigrés est une des armes les plus puissantes et les plus perfides dont dispose la bourgeoisie pour affaiblir l'action syndicale et politique de la classe ouvrière. Des centaines de milliers de travailleurs sont en Suisse privés du droit de vote, des milliers de travailleurs savent qu'on peut leur retirer en tout temps le droit de résidence. Ces deux facteurs expliquent dans une large mesure les difficultés d'émancipation politique de la classe ouvrière suisse. Il est dès lors primordial de s'y attaquer.

* La deuxième partie du XXème siècle n'est pas seulement l'ère des multinationales mais aussi d'un marché de travail qui déborde largement les frontières nationales. L'Europe compte aujourd'hui plus de 10 millions de "travailleurs immigrés". Il est temps que le mouvement ouvrier adapte son action à cette situation. Tant qu'il se cantonnera dans une position nationaliste en admettant un régime de droits qui privilégie les indigènes par rapport aux immigrés, il autorisera la bourgeoisie à priver les immigrés des droits les plus élémentaires, acquis durant les luttes sociales des 150 années passées. Il l'autorise ainsi à en faire une masse de manoeuvres manipulable en fonction de la conjoncture économique, provoquant par là tensions et démolition dans les rangs des travailleurs. Face à cette politique, il faut tout mettre en oeuvre pour stimuler dans la classe ouvrière la conscience de la nécessité d'une solidarité totale entre travailleurs indigènes et immigrés. Pour développer cette solidarité, le mouvement ouvrier devrait, à notre avis :

- engager réellement la lutte pour l'abolition du régime des statuts discriminatoires;
- revendiquer pour les immigrés les mêmes droits politiques que pour les Suisses;
- développer la collaboration entre syndicats à l'échelle internationale pour conseiller et informer les travailleurs migrants sur les possibilités et conditions de travail dans les diverses régions de l'Europe et du globe, au lieu d'exiger de l'Etat bourgeois qu'il limite le nombre d'admissions de travailleurs immigrés en Suisse.*

* Nous reviendrons sur ce point dans une prochaine brèche, dans un article sur la nouvelle ordonnance fédérale "limitant le nombre d'étrangers qui exercent une activité lucrative".

UNE QUESTION CENTRALE DE LA POLITIQUE SUISSE

A ces raisons de fond s'ajoute un motif politique immédiat :

La question de l'immigration joue depuis 10 ans un rôle primordial dans la lutte de classe en Suisse. La première moitié des années 70 fut marquée par les initiatives xénophobes. La deuxième est dominée par la récession économique. Dans les deux cas les travailleurs immigrés ont été la cible principale de l'offensive.

Schwarzenbach et Oehen voulaient expulser les immigrés pour des raisons profondément réactionnaires. De nombreux travailleurs suisses les ont suivis parce qu'ils y voyaient un moyen pour empêcher le patronat de profiter d'un apport de main-d'oeuvre souvent bon marché qui lui permettait de se remplir les poches, sur le dos des travailleurs suisses. Cette réaction était la conséquence directe de la faiblesse d'un mouvement ouvrier paralysé par la paix du travail.

La bourgeoisie suisse a combattu ces initiatives en affirmant qu'il en résulterait une catastrophe économique. Nous avons combattu les xénophobes au nom de l'unité de la classe ouvrière. De nombreux immigrés s'engagèrent également dans la lutte contre ces initiatives. Le peuple suisse les a rejetées avec des majorités souvent très minces.

Après 5 ans de récession on s'aperçoit que l'économie capitaliste s'est elle-même chargée de réaliser les revendications les plus inhumaines des leaders xénophobes.

Année	travailleurs établis à l'année	total (avec saisonniers et frontaliers)
1973	595 250	844 395
1974	595 976	825 104
1975	585 278	757 112
1976	536 844	652 146
1977	507 575	617 152
1978	491 157	619 465
1979	489 600	628 616

Vie économique, juin 1979.

De 1973 à 1977, le nombre total des travailleurs étrangers a baissé de 227 243 (- 27 o/o); de 1974 à 1979 le nombre de travailleurs établis et à l'année a baissé de 106 376 (- 19 o/o).

On assista donc effectivement à une catastrophe économique. Mais elle toucha unilatéralement la classe ouvrière et en priorité les immigrés. Le régime des statuts a fonctionné avec une efficacité redoutable. Tout le monde a aujourd'hui compris à quoi il sert : c'est une machine à exporter le chômage !

Les réactions de solidarité furent rares et d'une efficacité dérisoire. Les travailleurs immigrés eux-mêmes n'ont pas su se défendre. Aujourd'hui ils ont l'impression d'avoir été abandonnés par tout le monde. Ils ont cependant tort de penser que "Schwarzenbach a gagné"¹⁾. C'est Furgler et le patronat suisse qui ont gagné. Schwarzenbach et Valentin Oehen leur ont seulement prêté main forte, en stimulant pendant des années un climat de xénophobie.

LE PROJET DE NOUVELLE LOI SUR LES ETRANGERS

La bourgeoisie suisse a gagné sur le plan économique. Aujourd'hui elle essaie de gagner sur le plan politique. Dès octobre 1974, dès l'annonce de l'échec de la 3ème initiative xénophobe - celle de l'Action nationale -, elle s'attèle à la rédaction d'une nouvelle loi sur les étrangers.

La loi encore en vigueur date en effet de 1931. Elle est relativement sommaire. De nombreux détails concrets ont été rajoutés par la suite sous forme d'ordonnances ou de directives relevant uniquement du Conseil fédéral ou de son administration. La politique fédérale des étrangers ne jouit ainsi que partiellement de la sanction parlementaire. Les autorités fédérales estiment apparemment que le moment est bien choisi pour régulariser cette situation. Un premier projet de loi est mis en consultation en 1976. La version définitive du Conseil fédéral date de juin 1978.

Le Conseil fédéral n'a pas innové en rédigeant son projet de loi. Il a repris ce qui existe en le perfectionnant du point de vue administratif et policier. Ce n'est pas pour autant une oeuvre anodine. Rassemblées dans un seul document, les dispositions de la politique fédérale des étrangers forment un monument de répression ! (voir l'article ci-contre). Sa fonction principale est de légitimer de façon définitive l'utilisation de la main-d'oeuvre étrangère comme masse de manoeuvre de la politique conjoncturelle suisse. De nombreuses dispositions expriment (et par là encouragent) une profonde méfiance à l'égard des étrangers.

Leur rôle subalterne est largement confirmé. C'est le lourd tribut qu'on paie aux xénophobes. Les quelques améliorations de détail ne sauraient tromper. Cette loi perpétuera la division légale de la classe ouvrière. On ne peut pas y être favorable !

POUR UNE OPPOSITION EFFICACE

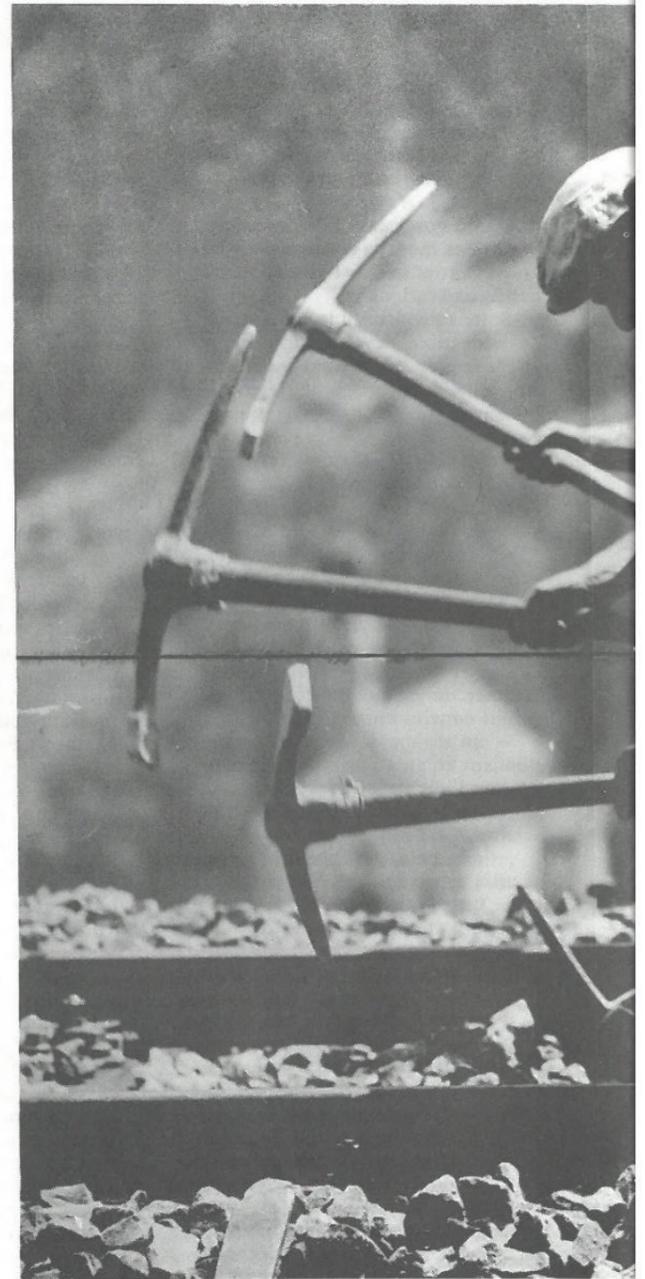
Comment, dès lors, s'opposer à cette loi ? A notre avis, cette lutte doit viser à gagner le maximum d'organisations du mouvement ouvrier à une prise de position claire et massive contre cette loi. En outre, il s'agira de mobiliser ces mêmes organisations avec celles de l'immigration, pour un

1) Titre de l'interview d'un immigré italien parue dans 24 Heures du 30 octobre 1979.

soutien actif à l'initiative "Etre solidaire". Cette initiative constitue dans les circonstances actuelles l'unique instrument à disposition pour revendiquer une amélioration réelle du statut des étrangers. L'ensemble de ces actions constituera, lors du débat aux Chambres, un moyen de pression non négligeable sur les parlementaires.

OU EN SOMMES-NOUS ACTUELLEMENT ?

Le travail doit absolument être intensifié dans ce sens dans les mois à venir, car les événements vont se précipiter :



LES TRAITÉS

La Suisse a signé 31 traités internationaux, qui sont toujours en vigueur, et dont 16 datent d'avant la première guerre mondiale. Ces derniers concernent les principaux pays d'origine des étrangers en Suisse. Ils stipulent en général la libre circulation entre pays et l'égalité de droits entre suisses et immigrés. Leur contenu est donc en contradiction flagrante avec la législation en vigueur et avec le projet de nouvelle loi. Or, la pratique juridique internationale veut que de tels traités priment en général sur les lois nationales. Dans la nouvelle loi, la Confédération s'engage en plus explicitement à garantir leur respect (art. 10, 30, 38).

tous ceux en Suisse! »

le projet de loi est déjà entré dans la phase de décision.

Le Conseil des Etats l'a déjà traité en septembre dernier, dans la dernière session avant les élections parlementaires. Il a accepté la loi, en procédant cependant à deux importantes modifications :

— Il a refusé que le Conseil fédéral puisse, en cas de difficultés économiques, remettre en question le droit au renouvellement de l'autorisation, dont jouissent selon le projet de loi les étrangers qui séjournent plus de 5 ans en Suisse. C'est une amélioration.

— Sur proposition de M. Schlumpf, candidat UDC au remplacement de Gnägi au Conseil fédéral, le Conseil des Etats

a décidé, par 18 voix contre 16, de conserver le statut de saisonniers en l'étendant en plus, au-delà des professions à caractère saisonnier (bâtiment, hôtellerie, agriculture), à toutes les professions dans les régions touristiques de montagne. C'est une aggravation sensible. Il faut cependant noter que les 16 voix d'opposition appuyaient une proposition d'abolition progressive de ce statut intolérable. C'est un indice que les jeux ne sont pas entièrement faits sur ce point.

Le dossier passe actuellement au Conseil national. Une commission de cette instance va tenir sa première séance le 27 novembre. Le débat parlementaire aura lieu en 1980; il est possible que les milieux xénophobes lancent le referendum. La votation sur "Etre solidaire" aura très probablement lieu au printemps 1981.

L'opposition a mis du temps à se constituer. En Suisse allemande elle est encore mince. Ces derniers mois elle commence cependant à marquer des points : après le congrès de la VPOD, c'est celui de la FOBB, syndicat important, composé majoritairement d'immigrés, qui s'est prononcé clairement contre la nouvelle loi, pour "Etre solidaire" et pour demander à l'USS que la centrale syndicale prenne position en faveur d'"Etre solidaire".

Dans l'immigration, on commence aussi à devenir plus actif. Le comité vaudois contre la nouvelle loi vient de révéler que le projet du Conseil fédéral est contraire aux traités internationaux signés par la Suisse avec les principaux pays d'émigration. Cette question est amplement reprise dans le journal "Emigrazione italiana" des Colonies libres italiennes. Cette organisation vient en outre de lancer une pétition qui réclame des droits politiques pour les immigrés. "Etre solidaire" organisera début janvier un "congrès national" pour lancer sa campagne large.

LES ENJEUX DE LA CAMPAGNE A VENIR

Ces prises de position sont encourageantes. Elles permettent d'espérer que l'adoption de cette loi ne passera pas inaperçue. Il y aura débat politique et, probablement prise de conscience dans les milieux ouvriers et de gauche. Certes, la réaction vient tard. Elle n'est cependant pas inutile. La défaite dans une bataille n'est pas la fin de la guerre. Une loi peut être modifiée; elle le sera, si la vigilance des milieux concernés est suffisante, même après sa mise en vigueur pour dénoncer en permanence ses méfaits.

Une ample mobilisation contre la loi est en outre un bon départ pour la campagne en faveur d'"Etre solidaire". Un bon score pour "Etre solidaire" est essentiel pour assurer que la lutte puisse se poursuivre par la suite.

Mais il faut aussi viser à plus court terme : les Chambres vont très probablement accepter la loi. Il n'est cependant pas impossible que certains aspects puissent être améliorés. Les milieux engagés dans l'opposition à cette loi doivent viser ce but. L'état du débat montre que le statut du saisonnier constitue la question la plus controversée. Il n'est pas impossible que l'on puisse obtenir son abolition au moins progressive.

Il s'agirait évidemment d'un résultat limité, mais réel et d'un effet psychologique considérable. Choisir cet objectif immédiat ne signifie pas que l'opposition doit restreindre son champ d'intervention. Il devrait même s'étendre et s'amplifier. Mais, pour devenir politiquement efficace, pour éviter la dispersion et pour assurer un impact public large, il est indispensable que toutes ces interventions débouchent sur un ou deux objectifs précis. L'abolition du statut de saisonniers est très certainement l'objectif concret le plus important !

Faucher

LA NOUVELLE LOI SUR LES ETRANGERS

Dans cette loi, le Conseil fédéral cache à peine le cynisme de classe de sa politique des étrangers.

Elle part du principe que le moteur de l'immigration est économique : on vient en Suisse pour chercher du travail ou mettre à l'abri ses capitaux. Le capitalisme suisse accepte les étrangers dans la mesure où ils accroissent ses bénéfices. Mais il veut pouvoir s'en débarrasser dès qu'ils deviennent une charge (chômage) ou un danger (chaque étranger étant considéré comme un terroriste potentiel).

Le premier but de la loi est donc : assurer un contrôle particulier sur la population étrangère et la possibilité d'en réduire le nombre, si sa présence comporte moins d'avantages que d'inconvénients. La réalisation de ce but exige évidemment que les droits des immigrés soient nettement inférieurs aux droits des suisses.

Le deuxième but de la loi est par conséquent : restreindre les droits des immigrés par rapport aux suisses afin de faciliter leur manipulation en fonction des intérêts du capitalisme suisse !

La loi essaie d'atteindre ces deux buts par un habile dispositif : la division entre suisses et immigrés est remplacée par une gradation successive des statuts, où les étrangers ayant vécu plus de 10 ans en Suisse (et dans une certaine mesure même ceux qui sont en Suisse depuis plus de 5 ans), jouissent des mêmes droits économiques et sociaux que les suisses. L'exercice des droits politiques leur est cependant toujours refusé.

La population étrangère vraiment manipulable est ainsi restreinte aux saisonniers, frontaliers et étrangers vivant depuis moins de 5 ans en Suisse. Ils forment, dans la situation actuelle déjà, une minorité. Ils sont soumis à une telle insécurité qu'ils ne peuvent se défendre par eux-mêmes. La loi leur donne en revanche l'espoir — en bonne partie illusoire — qu'ils pourront accéder un jour à un statut plus sûr, s'ils se tiennent bien tranquilles... Le message du Conseil fédéral à l'impertinence de donner à cette possibilité tout à fait hypothétique, le nom de "politique d'intégration". En réalité, il s'agit d'une politique de soumission graduelle des immigrés au régime politique et culturel suisse — et avant tout à la paix du travail — qui ne cherche pas le rapprochement entre suisses et immigrés, mais l'accentuation des divisions au sein même de l'immigration !

Si on a bien saisi ces buts fondamentaux de la nouvelle loi, on ne s'étonne plus qu'elle soit pratiquement muette sur les questions sociales et humaines des immigrés. Cette question est déléguée aux cantons (art. 46) et à une commission fédérale d'experts (art. 47). La nouvelle loi se résume ainsi dans une large mesure à un règlement à l'intention des instances chargées de contrôler, manipuler et réprimer les immigrés. La nouvelle loi a rayé le terme de police des étrangers. Il n'en reste pas moins qu'elle fait vivre les étrangers dans un Etat policier.

QUELQUES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI PARTICULIEREMENT INADMISSIBLES

1. "L'autorisation saisonnière" est maintenue. Le message utilise à leur sujet la formule cynique : "la nouvelle loi doit parfaire la mise au net du statut de saisonnier". Sa durée est fixée à 9 mois. Après avoir totalisé 35 mois en 4 ans, un saisonnier peut obtenir l'autorisation de séjour. Cette condition est irréalisable dans le bâtiment et dans l'hôtellerie, sauf en période de haute conjoncture prolongée.

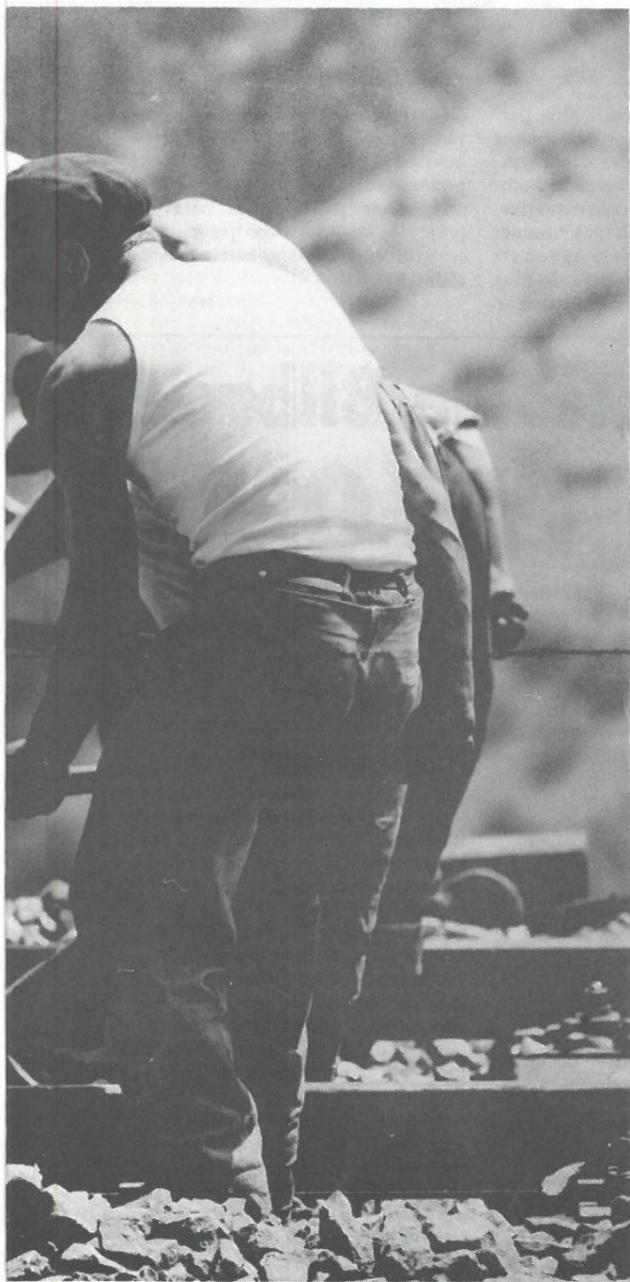
2. La loi officialise une décision du conseil de l'OCDE de 1953/56 selon laquelle l'autorisation de séjour doit en principe être prolongée, après 5 ans de séjour dans le pays. Le Conseil fédéral veut cependant pouvoir remettre en question ce droit au renouvellement en cas de fléchissement économique (art. 37). Pour les étrangers, c'est l'arbitraire complet.

3. Pour juger de l'admission d'un étranger en Suisse, la loi énonce des critères sans contenu défini (exemple : "capacité d'accueil", "aptitude à s'intégrer"). Ce faisant, la loi donne en réalité au Conseil fédéral un chèque en blanc pour agir en fonction de la conjoncture économique, de la pression patronale et des pressions xénophobes (art. 30).

4. La loi introduit explicitement dans le domaine de l'emploi une division inadmissible entre suisses et immigrés : un étranger ne recevra pas son autorisation de séjour initiale, si sa place de travail en Suisse est brigüée par un suisse ou un étranger stable (art. 37). Le renouvellement de l'autorisation d'un étranger séjournant moins de 5 ans en Suisse pourra être refusé, si sa place de travail est brigüée par un suisse ou un étranger stable (disposition prévue par l'ordonnance d'application).

5. La loi autorise l'activité politique des étrangers (art. 48). Cette activité peut cependant être restreinte en fonction du critère élastique de la "sécurité intérieure et extérieure" et la Confédération peut pour les mêmes motifs exiger qu'un membre d'une organisation composée majoritairement d'immigrés dénonce le nom des autres membres ou la provenance des fonds.

Faucher



S INTERNATIONAUX ET L'IMMIGRATION

Alors à quoi s'en tenir ? — A la nouvelle loi ou aux traités internationaux ?

Une thèse juridique récente montre que les traités doivent être respectés, au moins en partie. Elle affirme que la Suisse a le droit de contrôler l'entrée d'étrangers provenant des pays concernés, mais une fois qu'elle les a admis, elle n'a pas le droit de restreindre leurs droits. Trois choses sont ainsi incompatibles avec le respect de ces traités :

— les restrictions concernant le regroupement familial (saisonniers, 1ère année de l'autorisation de séjour);

— les restrictions de déplacement et l'absence de droit au

renouvellement du permis des étrangers qui ont vécu moins de 5 ans en Suisse;

— la priorité aux Suisses et immigrés stables en matière d'emploi.

L'application de ces traités équivaut donc à la suppression de composantes essentielles de la loi. Le statut de saisonnier notamment est incompatible avec ces traités. Les autorités fédérales s'en moquent. Elles savent que les gouvernements des pays d'émigration n'ont jamais revendiqué le respect de ces traités. Cela ne devrait pas empêcher les immigrés eux-mêmes d'exiger leur application !

DROIT A LA FORMATION

...pour les femmes aussi!

Dans ce premier article, nous évoquerons rapidement les principaux éléments de la situation des femmes dans la formation professionnelle.

La discussion devrait ensuite permettre d'approfondir ces éléments et de les discuter concrètement, particulièrement en liaison avec notre projet d'initiative sur la formation professionnelle, qui, sous deux angles différents, se préoccupe de ce problème. D'une part en revendiquant la création d'un nombre suffisant de places de formation de qualité, en particulier pour les personnes discriminées en matière de formation (femmes, immigrés, handicapés) et d'autre part en demandant un recyclage effectif, ce qui concerne bien évidemment les nombreuses femmes, qui, après leur premier enfant, quittent leur travail et se retrouvent totalement déqualifiées quelques années plus tard.

Femmes et travail

En Suisse, près de la moitié des femmes en âge de travailler ont une occupation "en-dehors de leur foyer", représentant ainsi un tiers de l'ensemble de la force de travail. Leur situation est, à tout point de vue, fortement défavorable :

- les femmes gagnent, en moyenne et dans l'ensemble des branches économiques, un tiers de moins que leurs collègues masculins; elle sont généralement employées dans les secteurs à bas salaires, là où le travail est en outre le plus fastidieux (hôtellerie, économie domestique, textile et habillement, industrie du tabac, etc.).

- La part des travailleuses non-qualifiées par rapport à l'ensemble de la main-d'oeuvre féminine est très élevée (43,4 o/o des célibataires et 46,1 o/o des femmes mariées sont non-qualifiées ou n'ont reçu qu'une formation sur le tas; pour les hommes, les proportions sont respectivement de 33,2 o/o et 27 o/o).

Ce ne sont là que les signes les plus manifestes de la discrimination, qui, grâce à la division sexuelle des tâches, touche les femmes dans le "monde du travail". La femme assume encore au premier chef les tâches familiales et ménagères. L'activité salariée n'est qu'un aspect secondaire. Les voies qui conduisent à cette situation sont posées dès le départ.

Education et discrimination

Les jouets pour enfant préparé déjà cette division des tâches :

poupées, magasins miniatures et appareils ménagers en modèles réduits pour les filles, jeux de construction, trains et jeux mécaniques de toutes sortes pour les garçons. Ainsi, des jouets spécifiques selon le sexe de l'enfant, éveillent des intérêts différents, canalisant les enfants vers des rôles bien précis. La différenciation se poursuit à l'école primaire : les programmes de scolarité obligatoire dans les différents cantons suisses montrent des différences d'instruction entre garçons et filles pouvant aller jusqu'à plus de 400 heures pour les mathématiques et 800 heures pour les branches dites éducation artistique et artisanat (en fait travaux à l'aiguille et enseignement ménager). On ne s'étonnera donc pas de ne retrouver que 6,3 o/o des femmes parmi les étudiants de l'Ecole polytechnique fédérale.

Quelle formation professionnelle pour les femmes ?

Seul un tiers des places d'apprentissage est occupé par des femmes et cela essentiellement dans 4 branches professionnelles. Le groupe des professions de bureau vient en tête. Il se divise lui-même en deux sous-groupes, celui de l'apprentissage de bureau de 2 ans (80,5 o/o de filles !) et celui de l'apprentissage normal de trois ans. Viennent ensuite la vente, les soins corporels (coiffeuse) et le textile. Mis à part l'apprentissage de commerce et quelques professions dans le textile, toutes ces formations ne durent que 2 ans et ne comportent qu'un jour de cours par semaine.

Les discriminations sur le marché des places d'apprentissage

Selon une étude faite par l'Association suisse pour l'orientation professionnelle, les filles, les enfants d'immigrés et les prétendus éléments scolaires "faibles" ont vu leur situation, lors du choix d'une profession, s'aggraver nettement.

La croissance des places d'apprentissage pour les filles (17,7 o/o depuis 1974, contre 3,9 o/o pour les garçons) ne correspond donc pas à une quelconque amélioration des possibilités de formation des filles. Les nouvelles places d'apprentissage (49,5 o/o de contrats en plus dans la vente, 37,8 o/o chez les coiffeuses) ne préparent pas les filles à une activité professionnelle diversifiée; il s'agit simplement pour les patrons d'utiliser une force de travail encore meilleur marché que les immigrés et qui ne possède absolument aucune

garantie d'emploi une fois l'apprentissage terminé.

On le voit, l'amélioration de la formation professionnelle des femmes est urgente, afin d'empêcher leur utilisation par la bourgeoisie pour faire pression sur les salaires et poursuivre ainsi sa politique de division de la classe ouvrière. Les

propositions qui, par ailleurs, permettraient aux femmes de recevoir une formation dans les secteurs traditionnellement réservés aux hommes sont aussi à étudier attentivement. Car il ne s'agit pas uniquement de la bourgeoisie — qui cherchera bien sûr à maintenir le plus possible cette situation subalterne

de la femme sur le marché du travail — mais aussi du mouvement ouvrier. Et de telles propositions permettent concrètement d'ôter une bonne partie de la base des préjugés et des comportements sexistes encore dominants dans la classe.

Vera — Ptr



Espagne

Procès de Bilbao : ILS N'ONT PAS OSE !

Le procès qui devait juger le 26 octobre onze femmes de Bilbao détenues il y a plusieurs années pour avoir pratiqué ou subi des avortements (la brèche no 218) a été ajourné. Les mobilisations auxquelles ce procès a donné lieu ont posé d'emblée la question de la légalisation de l'avortement. Car il ne s'agit pas de plaider les circonstances atténuantes pour raison de leurs mauvaises conditions économiques, mais d'entamer une bataille large et résolue pour le droit pour toutes les femmes de choisir librement leur maternité.

C'est la première fois dans l'Etat espagnol que la question de l'avortement suscite une prise de conscience aussi massive. Les mobilisations autour du procès de Bilbao ont réussi à acculer le gouvernement Suarez dans une impasse alors qu'il entendait mener une attaque en règle contre les droits des femmes en profitant de la polarisation de l'opinion publique au moment des référendums pour les statuts d'autonomie en Catalogne et en Euskadi.

Décidées à briser le mur du silence, les femmes d'Euskadi ont présenté dans les municipalités, dans les syndicats, dans les organisations populaires, des motions exigeant l'amnistie pour les onze femmes inculpées et le droit à l'avortement. Derrière elles, c'est l'ensemble du mouvement féministe de l'Etat espagnol qui s'est mobilisé. Samedi 20 et dimanche 21 octobre, de nombreuses manifestations se sont tenues à Madrid, à Barcelone, à Bilbao. Dans les principales villes du pays, les femmes ont occupé des édifices publics. Partout et systématiquement, la police est intervenue et la brutalité dont elle a fait preuve montre à quel point le gouvernement se voyait débordé. Par ailleurs, un manifeste signé par 1 300 "salopes" déclarant avoir avorté volontairement est paru dans la presse à la veille du procès, bientôt suivi par une déclaration publique de 1 200 hommes ayant aidé des femmes à avorter. De jour en jour la campagne s'est élargie à de nombreux secteurs du mouvement ouvrier, en particulier des Commissions Ouvrières, qui ont repris les principales revendications

du manifeste des 1 300 : amnistie pour toutes et tous les inculpé(e)s, liberté immédiate et sans caution des femmes détenues, abrogation de toute loi répressive, avortement libre et gratuit.

La lutte se poursuit

L'ajournement du procès représente une première victoire. Mais la lutte pour l'amnistie des onze femmes de Bilbao et de toutes celles qui sont encore détenues pour "délit" d'avortement se poursuit. Car tant que le droit à l'avortement libre et gratuit n'est pas obtenu, près de 4 000 femmes par an peuvent continuer à mourir en pratiquant des avortements clandestins (500 000 par an) parce qu'elles n'ont pas les moyens de se payer la clinique de Londres ou de Paris... La légalisation de l'avortement libre, gratuit, à la charge de la Sécurité sociale, reste donc un objectif central. L'unité du mouvement féministe, l'élargissement de la campagne au mouvement ouvrier, tels sont les moyens pour y arriver, tels sont les principaux enseignements de cette première bataille victorieuse.

Campagne de solidarité en Suisse

Derrière les femmes espagnoles, c'est l'ensemble du mouvement des femmes à l'échelle internationale qui s'est solidarisé, en envoyant des télégrammes de soutien et des délégations d'avocats, en organisant des meetings et des rassemblements devant les ambassades. Dans le même sens, en Suisse, des initiatives unitaires en solidarité avec les onze inculpées de Bilbao et pour le droit à l'avortement dans l'Etat espagnol ont été prises dans plusieurs villes, notamment à Genève, Lausanne, Berne. D'autres sont prévues ultérieurement dans d'autres villes.

Eva



Interfoto

Les manifestations internationales de solidarité, ici à Genève, ont aussi contribué au report du procès.



New York, 23 septembre : 200 000 personnes manifestent contre le nucléaire.

En discussion: une nouvelle initiative

"Une nouvelle initiative antinucléaire : qu'en pensez-vous ?". Avec la publication de cette brochure, qui regroupe tous les projets avancés jusqu'ici, s'ouvre maintenant la phase de décision. Jusqu'ici, tous les courants importants du mouvement antinucléaire (à l'exception des maoïstes) et écologiste ont participé à la discussion, ce qui marque un progrès indéniable par rapport au lancement de la dernière initiative antinucléaire. Des réunions locales de débat sont organisées. La "consultation" s'achèvera fin novembre. Ensuite s'amorcera le véritable "écrémage", ce qui, compte tenu de l'unité large et hétérogène réalisée, prendra un certain temps. Au printemps 1980, une nouvelle initiative pourra probablement être lancée.

Quelle initiative ?

Comme la dernière, elle doit être clairement une initiative contre les centrales nucléaires. Seule une telle formule garantit une alternative concrète au programme bourgeois pronucléaire partagé par "l'aile gouvernementale" du PSS. Il faut y ajouter quelques postulats généraux contre le gaspillage et pour le développement d'énergies alternatives, afin de pouvoir argumenter aussi en positif. Une initiative sur l'énergie pour elle-même, sans modalités contre les installations nucléaires, devrait à notre avis, pour être efficace, mettre directement en question la liberté du commerce et de l'industrie et la propriété privée des capitalistes de l'énergie. Certes, dans la situation actuelle, le rapport de forces entre les classes et la compréhension de cet enjeu dans le mouvement ne sont pas suffisants pour une telle alternative. Mais il est important, de notre côté, d'avancer systématiquement cette question, d'une nationalisation réelle du secteur de l'énergie sous contrôle des producteurs d'énergie et des usagers. A ce propos, des initiatives locales sont envisageables pour exiger un contrôle accru des sociétés nationalisées à la mode capitaliste comme les Forces Motrices Bernoises ou celles du Nord-Est de la Suisse.

En revanche, nous nous opposons à une initiative sur l'énergie qui se contente de paragraphes généraux, telle qu'elle est avancée surtout par les courants modérés. Elle ne peut conduire qu'à des dispositions élastiques que l'Etat et le lobby de l'énergie peuvent ensuite tourner à volonté. La composition de la nouvelle commission de l'énergie, largement favorable aux pronucléaires, et qui devrait mettre en pratique la "restriction" de la "clause du besoin" pour les centrales, donne un exemple significatif de la démarche que nous ne voulons pas entreprendre. Nous ne voulons pas éviter la question : "qui décide, dans cet Etat et dans ce système économique ?" en la remplaçant par des "directives" ronflantes adressées à la Confédération. Nous nous opposons de même aux conceptions des milieux modérés de lancer deux initiatives séparées — l'une contre les centrales, l'autre, générale, sur l'énergie. Car l'intention est claire : cette démarche refuse de se battre avec l'aile conséquente du mouvement (à qui on laissera l'initia-

tive anti-atomique) pour éviter la confrontation avec l'Etat, tout en restant dans le coup avec une initiative élastique sur l'énergie, afin de ne pas perdre la face. L'argument de l'unité de la matière qui ne pourrait pas être respectée avec une initiative combinée, n'est guère sérieuse.

"Une nouvelle initiative antinucléaire : qu'en pensez-vous ?", brochure en vente aux Librairies La Taupe, 8bis rue de la Tour, Lausanne et 22 rue Saint-Léger, Genève.

Comme par le passé, l'enjeu pour les années 80 reste celui des décisions pour ou contre l'énergie nucléaire. Un rapport de forces favorable peut influencer, voire même décider de ce choix "historique". On peut et on doit provoquer des investissements massifs pour le développement d'énergies alternatives pour contrecarrer l'éternelle litanie sur "l'inévitabilité de l'énergie nucléaire". L'initiative doit exactement répondre à cela. On peut réfléchir si, outre les paragraphes contre l'énergie nucléaire, un impôt sur l'énergie frappant principalement les gros usagers ne devrait pas être introduit, définissant clairement son utilisation, contre le gaspillage, et pour la recherche d'énergies alternatives. Ce serait en outre un moyen concret pour répondre aux intentions de la bourgeoisie d'introduire un impôt sur l'énergie qui frappe surtout les salariés. Mais cela pose le problème du report de ces charges sur les prix, à charge des petits consommateurs. Et celui de vouloir "tout mettre d'un coup" dans une seule initiative.

Il y a donc deux orientations possibles. La décision en faveur de l'une ou l'autre dépend des estimations sur le développement des énergies alternatives dans les années 80, en lien avec la situation économique générale et avec la capacité de résistance du mouvement antinucléaire en Suisse et à l'étranger. La première orientation va dans le sens d'une initiative interdisant l'énergie nucléaire, avec des dispositions transitoires flexibles (renoncer jusqu'en l'an 2 000 par exemple, pour "donner" le temps au développement de solutions alternatives). Les opposants antinucléaires progressistes ont élaboré un projet concret dans ce sens, qui est mentionné dans la brochure. La seconde orientation est une initiative demandant le droit de referendum (probablement fa-

cultatif) avec dispositions rétroactives, qui permettrait aussi de décider sur les centrales existantes ou en construction (nous ne voulons pas seulement décider sur la 2ème ou 3ème génération de centrales, qui est de toutes façons en question, mais sur les actuelles, qui sont contestées !). A la différence de la dernière initiative, qui exigeait des votations régionales qui n'étaient pas sans problèmes, il devrait cette fois s'agir de votations nationales, en tout cas en combinaison avec des décisions régionales (les deux devant être positives pour que la construction soit possible).

Comme on le voit, il ne s'agit donc pas d'une stricte initiative d'interdiction, qui n'aurait aucune chance de succès, ni d'un droit de referendum, qui resterait dans le vide parce que tous les projets seraient déjà réalisés. L'important, c'est que les deux variantes vont dans le sens du refus des centrales nucléaires. Nous tendons quant à nous à opter pour la première, mais nous restons ouverts à la seconde car, outre le contenu, le critère de l'ampleur des forces engagées est important pour s'opposer à la bourgeoisie.

Réaliser une large unité !

Sur proposition de la Coordination Nationale, une démarche démocratique de discussion et de décision a été adoptée : assemblées ouvertes à tous les groupes intéressés à une nouvelle initiative; comité représentatif disposant d'un secrétariat; appel à contribuer à un accord dans l'assemblée générale. Tous les partis et syndicats sont contactés en leur proposant de participer, sous quelque forme que ce soit, à la décision et au lancement de l'initiative.

Ces décisions sont une chose. La volonté de parvenir effectivement à un projet commun en est une autre. Les différences ne sont pas maigres et d'une toute autre nature que des divergences tactiques car nous avons à faire ici à un "regroupement" d'oppositions de gauche et petites-bourgeoises. Les conflits sont inévitables et seront sérieux, y compris sur la composition du comité de lancement. Mais la "logique interne" des campagnes antinucléaires a déjà porté, conduisant par exemple aujourd'hui même le WWF à se déterminer politiquement et à s'asseoir à la même table que la gauche...

J'ajouterais que, si ce front commun pour une nouvelle initiative réussit, une possibilité nouvelle apparaîtra pour regrouper toutes les forces dans une nouvelle Coordination Nationale pour préparer et porter ensemble la prochaine mobilisation : contre Graben, avec l'occupation du chantier !

A. Froidevaux

Finauds, les groupements patronaux

Quinze jours avant les élections nationales, le Service d'information des Groupements patronaux vaudois titrait : "L'extrême-gauche en perte de vitesse". Suivait une "fine" analyse des "crautés marxistes" de par le monde, qui ôteraient tout attrait aux marxistes d'ici. L'auteur poursuivait : "La lecture des journaux publiés par les chapelles marxistes (parmi lesquels La Brèche/Bresche, réd.) est aussi instructive. Les longs et fastidieux articles de doctrine et les débats idéologiques obscurs remplacent progressivement les exemples d'actions concrètes".

Soyons donc courts et clairs : non seulement le rédacteur bovin du Service d'information (sic !) des Groupements patronaux vaudois s'est gouré magistralement (voir le résultat des élections) dans ses pronostics, mais, en plus, il a brillamment démontré qu'il ne lisait pas la brèche. Ce qui ne nous étonne pas, mais qualifie parfaitement le genre d'information fournie par les Groupements patronaux vaudois.

Quand on publie ce genre d'article totalement infondé, il vaut mieux éviter de conclure par cette envolée ronflante : "On peut tromper quelques-uns parfois, on ne peut pas tromper tout le monde et tout le temps". Parce que pour ce qui est d'essayer de tromper tout le monde constamment, les Groupements patronaux vaudois sont un peu là.



Trotsky vu par Guillemin à la TV : ça promet !

La LMR s'étant adressée aux responsables des programmes radio et télévision pour leur dire que, au cas où des émissions commémorant le 100ème anniversaire de la naissance de L. Trotsky étaient prévues, nous serions prêts à y participer, la Télévision Suisse Romande nous a fait savoir qu'une émission d'Henri Guillemin avait été prévue sur ce sujet. Nous avons donc renouvelé notre démarche auprès de Guillemin. Ce dernier nous a répondu ce qui suit : "(...) mais je dois vous dire qu'après une bonne année d'études sur L. D. Trotsky, je ne le vois pas conforme à sa légende — dans laquelle j'étais entré avant d'avoir examiné les choses de près. Respect, certes, à cet homme courageux; mais sa pensée m'est tout à fait étrangère, car il était encore plus "totalitaire" que Lénine. Et il n'est certes pas un héros de la "liberté" humaine. Je sais que je vais vous décevoir, mais, vrai, je n'aurais pas aimé vivre sous sa dictature".

Déçus ? oui un peu, quand même, mais pas par vous H. Guillemin, on vous connaît. Mais par la Télévision romande : elle aurait pu nous dire qu'il s'agissait d'une émission de la série "Au théâtre ce soir".



Des banquiers absurdes ?

"Infondée... sans valeur... absurde" : c'est ainsi que le président de l'Association des banquiers suisses qualifie l'initiative du PS sur les banques. Mais si l'initiative était vraiment infondée, les banques feraient-elles un tel cirque ? Deux jugements nous donnent des raisons un peu plus plausibles de ce déploiement de forces. Le Tribunal fédéral vient récemment d'obliger la banque de la Migros, au nom de la "vérité du bilan", à faire apparaître dans ses comptes annuels une perte couverte de 30 millions de francs. En laissant cependant ouvert le problème de l'accord entre la "vérité du bilan" et la couverture de pertes de milliards de francs, grâce aux réserves latentes, comme l'a fait le Crédit suisse ! Les banquiers peuvent donc continuer à trafiquer leurs bilans, ce qui serait un peu plus difficile avec l'initiative socialiste sur les banques.

Presque en même temps, la Cour d'appel du Tribunal cantonal bâlois condamnait un ancien directeur de l'Amexco-Bank à trois ans de prison, pour avoir spéculé avec l'argent de ses clients. Selon le jugement il s'agissait "généralement de détenteurs étrangers de comptes à numéro, qui, pour des raisons qu'il n'est pas nécessaire de préciser, attachaient une grande importance à leur anonymat".

Dans tout cela, le plus absurde et le plus infondé semblent bien être le bilan et les profits des banques.

El Salvador : un Nicaragua bis ?

Une petite paysannerie réduite à la misère (400 latifundistes se partagent plus du 70 o/o du sol cultivable), une classe ouvrière combative et fortement organisée dans les syndicats, une résistance populaire que la répression du général Romero (chef de l'Etat de 1977 au 15. 10. 1979) n'a fait que radicaliser : telles sont quelques-unes des composantes explosives de la situation au Salvador, véritable poudrière dont l'impérialisme américain tente, vainement jusqu'alors, d'éteindre la mèche.

A qui le tour ? C'est la question angoissante que doivent se poser les présidents-généraux du Honduras et du Guatemala. Car après Somoza, c'est Romero, président du Salvador, qui a dû faire ses valises, déposé par un coup d'Etat largement inspiré par les Etats-Unis. L'ex-maître du Salvador avait paraphé l'échec de sa timide tentative de "libéralisation" en faisant sauvagement réprimer une manifestation populaire.

Ouverture...

La junte, issue du putsch militaire du 15 octobre, pensait pouvoir trouver rapidement une assise popu-



laire et désamorcer les affrontements sociaux — souvent sanglants — en jouant la carte de l'ouverture. Sa tâche était claire : isoler les mouvements de lutte armée, empêcher que le Salvador ne connaisse un développement "à la nicaraguayenne". Elargissant ses rangs, la junte intégra trois civils : l'industriel Mario Andino, le professeur d'Université Guillermo M. Ungo (représentant le Mouvement national révolutionnaire, groupuscule social-démocrate affilié à l'Internationale socialiste) et le recteur de l'Université centre-américaine, Roman N. Quiroz (pour le "Forum du Peuple", coalition

modérée regroupant des démocrates-chrétiens, des sociaux-démocrates et même des communistes, comme le ministre du travail G. Gallegos). Six ministres étaient choisis dans les milieux proches de la démocratie-chrétienne qui apporta, comme le PC, son soutien au gouvernement. La junte multiplia alors les déclarations de "démocratisation" et de "juste répartition de la richesse nationale".

... et répression

Ses promesses ne firent pas long feu : en réprimant durement (12 morts) une manifestation à Mejicanos, appelée par l'une des organisations de lutte armée (les LP-28, qui avaient pourtant déclaré renoncer provisoirement à la lutte armée), le nouveau pouvoir montrait bien qu'il n'entendait pas renoncer aux méthodes de son prédécesseur.

Les différentes organisations

- BPR Bloc Populaire Révolutionnaire.
- FPL Forces Populaires de Libération, organisation de lutte armée proche du BPR.
- FAPU Front d'Action Populaire Unifié.
- FARN Forces armées de résistance nationales, proches du FAPU.
- LP-28 Ligues Populaires du 28 février.
- ERP Armée de libération populaire, proche des LP-28.

Depuis lors, les manifestations et les actions spectaculaires se sont succédées. Le 19 octobre, les FPL abattent l'ancien chef de la police, tortionnaire notoire; le 22 octobre, lors d'une manifestation, 5 membres des FAPU sont tués. Durant la même période, 4 usines occupées à l'appel du BRP sont brutalement prises d'assaut par la police et l'armée : les ouvriers sont ensuite longuement torturés. Le BRP, les FAPU et les LP-28 organisent séparément une série d'occupations d'églises. Puis les BRP occupent les ministères du Travail et de l'Economie, gardant en otage des dizaines de personnes, dont les ministres du Travail et de l'Economie. Cette organisation réclame une augmentation salariale de 100 o/o, trente



La répression, devenue quotidienne au Salvador, n'a pu jusqu'à maintenant briser la combativité des masses populaires.

jours de congés payés pour les travailleurs, la dissolution des corps répressifs et la libération des prisonniers politiques.

De leur côté, les FPL plastiquaient la Bank of America, alors qu'un commando de l'ERP faisait sauter le siège du quotidien "Prensa Grafica".

La junte répondit en massacrant la manifestation organisée le lundi 29 octobre par les LP-28 : après trois heures de fusillade, on dénombrait trente morts et une centaine de blessés parmi les manifestants.

La farce de la "démocratisation" soutenue par l'impérialisme américain se terminait en bain de sang.

L'issue de la révolution au Salvador dépend maintenant de la capacité des mouvements d'opposition à s'unifier pour lutter contre la répression, pour la conquête des libertés démocratiques pour les travailleurs et pour la satisfaction de leurs revendications.

Ptr

Scission dans la IV^e Internationale : nos positions

A quelques jours de son onzième Congrès Mondial, la IV^e Internationale connaît une scission dramatique. Alors que les quatre textes d'orientation présentés par la majorité de la direction de l'Internationale rencontraient peu d'opposition et qu'on pouvait s'acheminer vers un congrès efficace élaborant un cadre stratégique commun pour progresser vers une internationale ouvrière, de récents débats ont accentué les divergences. Il ne s'agit pas de querelles purement idéologiques, puisque les derniers développements de ce débat sont dus aux positions à adopter face à la révolution nicaraguayenne. Quelles sont la nature et la fonction du gouvernement, du FSLN ? On sait qu'à ce sujet la majorité très large de la direction de l'Internationale et des sections ont décidé d'appuyer la révolution nicaraguayenne et soutiennent que le FSLN a jusqu'ici joué un rôle révolutionnaire.

En conséquence, deux courants d'opposition, la fraction publique dite "Fraction Bolchévique" et la tendance dite "Trotsky-Léniniste", ont estimé que cette position impliquait un refus de construire une section de l'Internationale au Nicaragua, la direction se serait rendue coupable de "liquidationnisme" (c'est-à-dire renonçait dans les faits à construire l'Internationale). Second reproche, lié au premier, celui de "révisionnisme" : il est adressé au parti américain SWP (Socialist Workers Party), qui a adopté ces dernières semaines une attitude acritique face aux positions de Fidel Castro dans le cadre de la Conférence des non-alignés et dans son discours de l'ONU. Le SWP, de même, considère qu'au Nicaragua le pouvoir est d'ores et déjà aux mains d'un gouvernement ouvrier et paysan — certitude que ne partage pas la composante européenne de la direction internationale. Par extension, les deux courants d'op-

position accusent l'ensemble de la direction de l'Internationale de couvrir cette "révision" du programme marxiste révolutionnaire opérée par le SWP.

Ce ne sont là que quelques-uns des derniers développements de divergences qui sont apparues bien auparavant. Ils n'expliquent donc qu'en partie l'actuelle scission, qui voit les membres de la Fraction Bolchévique (implantée en Amérique Latine, au Portugal et en Italie) et la majorité des membres de la tendance française dite "TLT" quitter les rangs de l'Internationale. Cette scission se déroule également dans le cadre du débat vieux de plusieurs décennies que la IV^e Internationale mène avec une autre organisation trotskyste née lors d'une scission de la IV^e Internationale au début des années cinquante. Le CORQI (Comité d'organisation pour la reconstruction de la Quatrième Internationale) et ses organisations nationales (OCI en France, GTS en Belgique et en Suisse, etc.) avaient accepté au cours de 1978 d'entamer un débat public avec la IV^e Internationale qui officiellement se fixait pour but la fusion. Ce progrès notable était dû au fait que le CORQI était prêt à considérer que la IV^e Internationale représentait une force révolutionnaire (c'est-à-dire, en gros, qu'elle n'avait pas acquis une nature sociale bourgeoise, qu'elle n'avait pas balancé le programme révolutionnaire par-dessus bord). Or, en quelques jours, la IV^e Internationale a perdu ce caractère aux yeux du CORQI : son attitude face aux événements nicaraguayens l'a reclassée dans les catégories révisionnistes (et dès lors il ne peut plus être question de fusion, mais seulement de manoeuvres pour l'affaiblir...).

La scission a donc pris la forme suivante : quinze jours avant la tenue du Congrès Mondial, la Fraction Bolchévique, la Tendance Lénin-

niste-Trotsky (essentiellement en France) et le CORQI ont adopté une déclaration commune appelant à boycotter le Congrès Mondial et invitant le Secrétariat Unifié de la IV^e Internationale à se joindre à une "Conférence mondiale" destinée à aplanir les divergences politiques.

Nous estimons que le droit de tendance est mieux garanti dans la IV^e Internationale que dans nulle autre organisation du mouvement ouvrier. Ces deux courants d'opposition ont choisi de porter un coup extrêmement grave à la IV^e Internationale, alors même qu'ils pouvaient défendre et faire valoir démocratiquement leurs positions en son sein. Ces courants ont renoncé à convaincre, c'est pourquoi ils scissionnent. La direction de l'Internationale avait annoncé son intention de faire respecter le centralisme démocratique : il est nécessaire que les oppositions minoritaires, passés les termes du débat interne, ne mènent pas une politique publique en contradiction avec l'option majoritaire¹⁾. Une Internationale n'est pas un club de discussion. Ses débats doivent déboucher sur une ligne politique et un projet de construction décidés majoritairement. Les minorités doivent loyalement les appliquer, quitte, au moment du bilan, à tenter de renverser cette majorité. Cette conception de l'Internationale — basée sur le centralisme (une action) démocratique (droit de tendance et élection des instances par la base) —, nous la défendrons lors du Onzième Congrès Mondial. Nous en rapporterons les résultats dans un prochain numéro.

Clément, Vincent, Pelletier.

1) Les activités de la "Brigade Simon Bolivar" représentent un tel cas, où une fraction minoritaire, la Fraction Bolchévique, mène une politique contradictoire à celle décidée majoritairement, entamant ainsi sérieusement le crédit politique de la IV^e Internationale.



Au Salvador, le salaire minimum légal est de 7,2 Colones (environ 4,50 fr.) par jour. Pour survivre, une famille doit pouvoir disposer en moyenne de 12 Colones par jour... Pendant ce temps, le rendement des capitaux étrangers dans le pays s'élève à près de 80 o/o, dont la moitié seulement est réinvestie. Pas besoin donc d'aller chercher loin les raisons qui poussèrent le général Romero à créer une force paramilitaire supplétive de 80 000 hommes.

**Tchécoslovaquie :
pour la libération
de Petr Uhl et
de ses camarades,
FAITES SIGNER
LA PETITION !**

A l'initiative du Comité de solidarité socialiste avec les opposants des pays de l'Est (CSSOPE) de Genève (c.p. 31, 1213 Petit-Lancy 1), une pétition nationale de protestation a été envoyée à toutes les organisations ouvrières de Suisse. Le CSSOPE propose en outre à ces organisations de déposer les signatures récoltées à l'ambassade de Tchécoslovaquie à mi-décembre, en convoquant la presse à cette occasion.

Nul besoin de souligner que nous soutenons cette initiative et que nous vous invitons à signer et faire signer massivement cette pétition !

Novembre 1979

Six citoyens tchécoslovaques, signataires de la Charte 77, et membres du VONS (Comité contre la Répression des personnes injustement poursuivies) ont été lourdement condamnés, le 24 octobre, sous l'inculpation de subversion contre la République : cinq d'entre eux, Petr Uhl, Vaclav Havel, Vaclav Benda, Jiri Diensbier, Otkar Bednarova ont été condamnés à des peines de prison ferme totalisant dix-neuf ans et demi, la sixième Dana Nemcova, à deux ans de prison avec sursis pendant cinq ans.

Ces personnes n'ont fait que revendiquer, par des moyens légaux, le libre exercice des droits démocratiques inscrits dans la législation de votre pays et dans l'acte final des accords d'Helsinki signés par votre gouvernement.

Demander le respect des lois et des engagements internationaux serait-il donc considéré, dans votre pays, comme un acte subversif ?

En plus de ces six condamnés, nous savons que cinq autres détenus attendent leur procès (Jarmila Belikova, Ladislav Lis, Vaclav Maly, Jiri Nemec, Albert Cerny).

Vous avez tenu ce simulacre de procès et de jugement malgré une vague sans précédent de protestations internationales.

Vendredi 2 novembre, déjà, de nouvelles arrestations étaient opérées.

Accusés de comploter en vue de l'assassinat du Président Husak, de nombreux militants de la Charte 77 et du VONS sont aujourd'hui poursuivis.

Vous nous prouvez ainsi que dans les semaines à venir vous cherchiez à frapper avec une violence telle qu'elle prévienne toute solidarité sans crainte d'affronter le mouvement ouvrier et l'opinion publique occidentale.

Nous exprimons notre indignation contre ce procédé qui témoigne de votre volonté de liquider par n'importe quel moyen la Charte 77 et le VONS.

Nous nous effrayons de constater que ces méthodes rappellent les procès stalinien des années cinquante.

Nous demandons la libération immédiate de tous les membres de ces deux mouvements.

Nous demandons l'arrêt de toute poursuite à leur égard.

Nous demandons la réintégration dans sa profession de toute personne victime d'interdiction professionnelle pour avoir participé ou apporté son soutien à l'un de ces mouvements et, notamment, celle de Me Danisz, exclu du barreau pour avoir voulu assurer la défense de ses camarades.

CSSOPE

Nom
Prénom
Adresse
Profession
Signature

Les signatures sont à renvoyer à la rédaction de la brèche.



Images de guerre et de réfugiés familiaux à la frontière khméro-thaï. Nouvelles angoissantes sur le désastre humain dans lequel le Kampuchea a été plongé en neuf ans de conflits. Appels à l'envoi d'une aide médicale et alimentaire massive et urgente. Le drame cambodgien mobilise l'opinion, et c'est indispensable. Pourtant, le calvaire d'une population martyre reste, aujourd'hui encore, l'objet de propagandes et l'enjeu de manoeuvres politiques.

A lire la presse, on peut croire qu'une population se meurt du fait des combats qui se poursuivent à la suite des offensives vietnamiennes et des atterrissements des autorités de Phnom Penh face à de "généreuses" propositions d'aide internationale.

A y regarder de plus près, il apparaît vite que le tableau est plus complexe que cela. Des combats, il y en a, et probablement meurtriers. Mais ils sont actuellement très localisés en quelques points proches de la Thaïlande. Il faut sauver les populations — évaluées à trois cent mille — qui se sont massées dans les forêts frontalières. Mais l'état de guerre ne saurait rendre compte de la situation d'ensemble du pays.

**De quoi meurt-on
au Cambodge ?**

On meurt avant tout des conséquences des épreuves traversées par la population depuis 1970. Les rapports sanitaires font en effet état d'une sous-alimentation et d'une malnutrition prolongées et des effets profonds du régime de travail qui a été imposé à la population khmère après la prise du pouvoir par le PCK. On risque aussi de mourir du fait de l'arrêt brutal de la production rizicole qui a suivi la chute du gouvernement Pol Pot, au lendemain de l'entrée dans le pays des forces vietnamiennes.

Les conséquences de la guerre américaine, qui a ravagé le pays de 1970 à 1975, semblent avoir été encore beaucoup plus graves que ce que nous avons pu penser, ébranlant toute la structure sociale, minant les capacités de réactions collectives de la population, laissant le champ libre à l'application de la politique de l'équipe Pol Pot - Ieng Sary. Au nom du bond dans le communisme intégral, les Khmers rouges ont progressivement pris une série de mesures qui ont fini de déchirer la trame du tissu social au Cambodge et ont détruit les pôles d'opposition potentiels : déportation de la population "citadine", interdiction des pratiques religieuses, destruction de la vie familiale, déplacements forcés de la population dans son ensemble, collectivisation totale de la vie économique et sociale, purges de tout opposant...

Sauver tout le monde...

Les conséquences profondes de cette politique se firent jour au moment de la chute du régime : la population s'est engagée dans de vastes mouvements migratoires, non parce qu'elle y était forcée par les combats, mais parce que l'obsession de chacun était de trouver son villa-

ge, de reconstituer une famille. La construction de la société khmère rouge s'est brutalement révélée artificielle et s'est simplement effondrée. Le collectivisme intégral et brutal a provoqué la perte de toute conscience collective, sanctionnée par l'arrêt de la production. Déjà affaibli et décimé, bien qu'inégalement suivant les régions, le peuple cambodgien était dorénavant menacé de famine.

C'est cet effondrement social qui forme la toile de fond des problèmes actuels bien plus que l'état de guerre dans lequel se trouve encore le pays. Il commande la nature de l'aide dont les Cambodgiens ont besoin : non seulement un secours d'urgence, mais aussi une aide à la relance des activités sociales et productrices. Et pour cela, il faut bien accepter de traiter avec l'actuelle administration de Phnom Penh.

L'aide doit, certes, toucher toute la population khmère dans le besoin, y compris celle qui se trouve dans des zones contrôlées par les Khmers rouges. Mais cela ne doit pas justifier pour autant une attitude de fausse balance. Les témoignages se recourent en effet aujourd'hui : ceux des médecins du Comité français d'aide médicale et sanitaire, mais aussi ceux de représentants d'organismes catholiques, du Comité international de la Croix-

rouge, de 350 000 personnes. Mais, plus qu'une administration, c'est une force militaire sans base populaire dans le pays bien qu'encore capable de mener des coups de mains dans de nombreuses portions du territoire.

Le Vietnam...

Reconnaître la réalité de cette situation, est-ce justifier l'intervention des armées vietnamiennes au Cambodge et le maintien *ad eternam* de leur présence ? Non. Mais l'aspect véritablement criminel de la politique de la direction vietnamienne est de s'être publiquement tue sur la nature et les conséquences de l'orientation du régime khmer entre 1975 et 1978, c'est de n'avoir pas aidé avant à la formation d'une opposition khmère. En 1978, il était trop tard : les purges avaient fini de faire leur oeuvre et le FUNSK n'était plus que l'ombre de ce qu'il aurait probablement pu être. L'intervention des armées régulières vietnamiennes fut la conséquence d'une politique de silence sur la gravité des événements cambodgiens, c'est cela qu'il faut dénoncer.

Nombreux sont les Khmers qui, à Phnom Penh, ont fait savoir qu'ils souhaitaient que la présence vietnamienne ne se prolonge pas trop. Le départ des troupes vietnamiennes reste un objectif clé. Mais cela ne doit pas cacher le fait que ces troupes ont été perçues par beaucoup de Cambodgiens comme des forces libératrices et que ceux même qui craignent la domination du pays par le Vietnam ne veulent souvent pas d'un départ "prématuré" qui permettrait le retour de Pol Pot.

et l'Occident

Il ne faut pas, en effet, oublier que les forces de Pol Pot continuent de recevoir une aide considérable sur le plan matériel grâce à la Chine et à la Thaïlande, et un appui politique et diplomatique de premier

plan, grâce aux USA et au scandaleux vote de l'ONU qui continue de reconnaître la "légalité" du régime khmer rouge, sinistre et criminelle fiction juridique. Les négociations entre l'administration de Phnom Penh et les représentants de la "communauté internationale" au sujet de l'aide ont été laborieuses, et le gros de la presse s'est empressé d'en faire porter l'essentiel de la responsabilité au régime Heng Samrin et aux Vietnamiens. C'est oublier un peu vite que les propositions occidentales visaient non seulement à pouvoir vérifier l'utilisation de l'aide, mais aussi à désaisir l'administration de Phnom Penh de tout pouvoir. Comment, dans ces conditions, organiser une aide efficace et aider à la relance des activités sociales dans le pays ?

On ne doit pas espérer beaucoup de gouvernements occidentaux qui, non seulement ont plongé l'Indochine dans la guerre et la désolation, mais qui, ce printemps encore, ont décidé d'arrêter l'aide alimentaire au Vietnam, ce qui entérine la famine. En toute humanité, évidemment. Et la presse a trop souvent oublié de signaler que des visas pour la France ont été refusés aux représentants de Phnom Penh qui en faisaient la demande, que la Croix-Rouge internationale interdit à une délégation de la Croix-Rouge cambodgienne de participer à des réunions organisées à Genève et qu'elle vient encore de voter contre la reconnaissance de cette dernière, que le gouvernement thaïlandais refuse d'accorder la licence d'exportation de riz destiné à être envoyé au Cambodge... via Phnom Penh.

On pourrait multiplier les exemples en ce sens. La solidarité en faveur des populations cambodgiennes doit être massivement organisée. Mais, pour cela, il faut lutter contre les conditions et obstacles politiques accumulés par les gouvernements impérialistes, dénoncer l'hypocrisie de leur propagande.

Pierre Rousset

La tragédie du peuple cambodgien

**Soutenez l'action de
la Centrale sanitaire suisse**

La Centrale sanitaire suisse a déjà fait parvenir 4 320 kg de lait en poudre et 160 kg de vitamines (env. 17 000 fr.) à la population cambodgienne. Elle projette d'accroître ses envois. Versez vos dons au CCP 12-172, Société de Banque Suisse, Genève, avec la mention **Centrale sanitaire suisse, "compte courant 163 570 / Cambodge"**.

Rouge, de l'UNICEF. Le gros du pays "utile" (les forêts recouvrent une large portion du territoire) et de la population se trouve dans des zones contrôlées (avec l'appui des Vietnamiens) par le nouveau régime Heng Samrin. L'aide qui est distribuée via Phnom Penh atteint effectivement les gens auxquels elle est destinée et n'est pas interceptée, comme cela a été dit, par les armées de Hanoi. La situation administrative est toujours très difficile mais s'est néanmoins améliorée depuis mai. Si l'ossature militaire reste vietnamienne, on voit de plus en plus de Khmers en armes. La production reprend tout doucement et Phnom Penh se repeuple progressivement. Sur place, on traite avec des Khmers et non avec des Vietnamiens (même si le régime reste totalement dépendant de la présence vietnamienne). La situation revient, très lentement, à la "normale".

Il est fort difficile de se rendre compte de cela à la lecture de la presse. C'est pourtant capital : en effet, si la situation reste dramatique, un mouvement de réorganisation sociale et administrative élémentaire est en cours, dans un état de pénurie totale en cadres qualifiés. Quant aux forces de Pol Pot, elles contrôleraient, selon des estimations fournies dans la presse, envi-

Manifestation du Symposium de la Solidarité

**Marche Vevey - Montreux
dimanche 18 novembre, dès 14 heures**

* La marche sera animée par des groupes musicaux; un "cadeau" symbolique sera remis au symposium des banquiers européens et des dictateurs latino-américains.

* Il est possible de faire le trajet ou une partie de celui-ci en bus. Le retour se fera en bus ou en train.

* Arrivée à Montreux à 16h.30 environ. Assemblée au Casino, avec Jacques Chonchol, ancien ministre d'Allende et un représentant du Front Sandiniste de Libération Nationale, du Nicaragua.

Inscrivez-vous pour la diffusion du tract d'appel et d'explication (LMR, rue de la Tour 8bis, 1 003 Lausanne, (021) 23 05 91).

PAYS BASQUE:

L'opération «statut d'autonomie»

La bourgeoisie espagnole respire : le statut d'autonomie pour le Pays basque (Euskadi) a été accepté par 53 o/o des citoyen(ne)s basques. En bourrant les urnes, bien sûr, en recourant à tous les moyens de pression possibles aussi : les évêques ont publié une déclaration disant que s'abstenir était un péché; plusieurs entreprises et chefs de corps militaires ont exigé une attestation de vote pour justifier l'absence le jour de la consultation référendaire. Malgré cela, le mot d'ordre d'abstention lancé par Herri Batasuna (coalition nationaliste basque radicale), l'EMK (Mouvement communiste d'Espagne) et la LKI (Ligue communiste révolutionnaire, IVe Internationale) a été suivi à 40 o/o. Que représente ce statut, quel est son enjeu pour les différentes forces sociales et politiques de l'Etat espagnol et d'Euskadi ?

Nationalisme et mouvement ouvrier

La situation en Euskadi se caractérise par un développement apparemment contradictoire : d'une part une combativité maintenue à un haut niveau (voir les dernières grèves générales) accompagnée d'un large essor de la radicalisation, dirigée contre la répression et l'Etat central mais aussi contre l'austérité et les pactes sociaux. Cette radicalisation se reflète à l'intérieur du mouvement nationaliste basque, de plus en plus éclaté entre une aile modérée et "responsable", le Parti nationaliste basque, et les coalitions d'Euskadiko Ezkerra et d'Herri Batasuna plus proches de l'ETA. D'autre part, cependant, cette radicalisation s'accompagne d'une perte de crédibilité du mouvement ouvrier : perte d'influence croissante du PSOE (Parti socialiste ouvrier espagnol) et du PCE (Parti communiste espagnol), stagnation des partis ouvriers se situant à leur gauche. Il en va de même pour les organisations syndicales : l'UGT, liée au PSOE ne compte plus que 5 o/o de ses adhérents de 1977, alors que les CCOO (Commissions ouvrières, proches du PCE) ne rassemblent plus que 25 o/o de leurs membres de l'époque. De même, lors des grèves générales, le mouvement ouvrier traditionnel ne joue presque aucun rôle. Dans les usines, ce sont les comités d'entreprises et non pas les syndicats qui organisent la lutte quotidienne.

La responsabilité des partis réformistes

L'attitude du PSOE et du PCE

constitue l'élément déterminant de cette évolution. Leur soutien global à la politique du gouvernement central de Suarez, leur soutien et, pour les socialistes, leur participation au Conseil général basque (organisme de collaboration de classe sans pouvoir, mis en place pour donner un semblant de façade à la pré-autonomie), leur défense du Pacte de la Moncloa, l'appui apporté, dans les grandes lignes, aux mesures de répression du gouvernement, à sa loi antiterroriste, tout cela a contribué de manière décisive à ce que les nationalistes radicaux rencontrent un écho de plus en plus grand dans la classe ouvrière.

L'enjeu du statut d'autonomie

Dans ces conditions, on com-



Les plans de restructuration de l'industrie du Pays Basque montrent bien la profondeur de l'attaque patronale dans tout l'Etat espagnol et donc la nécessité d'une riposte d'ensemble.

prendra aisément que le gouvernement espagnol ait profité de l'occasion pour "octroyer" le statut d'autonomie, profitant d'une part de la faiblesse du mouvement ouvrier basque et jetant ainsi un os à ronger aux mouvements et à la radicalisation nationalistes.

Rédigé à la hâte, quelques jours avant le referendum constitutionnel du 6 décembre par les parlementaires basques de l'UCD (parti gouvernemental), le Parti nationaliste basque, le PSOE et Euskadiko Ezkerra, le projet de statut, appelé "statut de Guernica", fut d'abord un susacre à offrir au peuple basque en "échange" de son approbation de la Constitution. Les premiers débats au Cortès (parlement) ont permis d'en rogner les aspects les plus déplaisants pour la bourgeoisie espagnole. Quoi qu'il en soit le projet de statut reconnaît, à son article premier, la subordination à la Constitution, niant ainsi le droit à l'auto-détermination du peuple basque. En matière d'ordre public, par exemple, une police basque est mise en place, dans le but de faire respecter la Constitution de l'Etat central. En outre, le gouvernement espagnol pourra faire intervenir ses corps répressifs chaque fois qu'il le jugera nécessaire, en décr-

tant l'état d'exception, d'urgence ou de siège.

Le chauvinisme national du PSOE et du PCE et leur politique de collaboration de classe ont non seulement désarmé politiquement la classe ouvrière en Euskadi, mais aussi nourri une dynamique qui, à la longue, pourrait s'avérer dangereuse pour la lutte du peuple basque et pour celle de la classe ouvrière dans l'ensemble de l'Etat espagnol. En effet, la lutte du peuple basque a de plus en plus de peine à trouver une solidarité de masse réelle dans le reste de l'Etat espagnol. Ainsi, lorsque, après les assassinats de notre camarade G. Rodriguez à Pampelune et de J. Barandiaran à San Sebastian en juillet 1978 et, cet été encore, après ceux de G. del Estal lors d'une manifestation antinucléaire et de I. Guijera à San Sebastian de nouveau, le peuple basque se mit en grève générale, il se retrouva pratiquement isolé. Le travail de solidarité avec la lutte du peuple basque est en outre rendu plus difficile par les actions de l'ETA qui à sa manière renforce donc cet isolement. Or, la conjonction des luttes des travailleurs de l'Etat espagnol et de celles d'Euskadi est une nécessité absolue pour vaincre la bourgeoisie et son Etat central. Seul, Euskadi ira à la défaite.

Malgré le taux d'abstention élevé, l'opération tentée par l'UCD et la bourgeoisie espagnole est en bonne voie. Pour elles, il s'agissait, moyennant quelques concessions — mineures au vu de l'enjeu —, d'obtenir la collaboration politique de la bourgeoisie nationaliste basque et des partis ouvriers traditionnels afin de résoudre la crise économique sur le dos des travailleurs, à un moment particulièrement important de son développement industriel, en Euskadi entre autres. Ainsi le plan économique du patronat et du gouvernement prévoit de "restructurer" les trois grands secteurs industriels où le prolétariat basque est concentré : la sidérurgie, la construction navale les biens d'équipements. Le

chômage s'élève déjà à 18 o/o et dès la fin de l'année, 85 000 chômeurs vont cesser de percevoir leurs allocations. Par ailleurs, l'aide des banques est nécessaire à la survie des quatre cinquièmes des petites et moyennes entreprises...

Le statut mis à l'épreuve

L'approbation du statut n'a cependant pas tout réglé, loin de là. Non seulement parce que l'abstention fut forte dans les bastions ouvriers (Barakaldo, Porutgaete, Santurco...), mais aussi parce qu'une part importante des "oui" au statut était chargée d'un contenu différent de celui que la bourgeoisie espagnole aurait aimé y trouver. De nombreux secteurs ont dit oui en croyant dire oui à la libération des prisonniers politiques (ce fut du reste le slogan de la campagne d'Euskadiko Ezkerra "oui, pour la liberté des prisonniers politiques"), oui à la suppression des corps répressifs, oui à l'unification d'Euskadi et de la Navarre. Toutes choses qui bien évidemment ne figurent pas dans le statut et que la bourgeoisie n'est pas prête à accorder. Ce sera là une première mise à l'épreuve du statut.

D'autre part, la vague des luttes sociales ne s'est pas réduite. Les mobilisations autour du procès de onze femmes accusées d'avoir pratiqué des avortements à Bilbao s'amplifient; une campagne pour le divorce s'étend à l'Etat tout entier, alors que les enseignants se mobilisent pour leurs conditions de travail et pour la qualité de l'enseignement. L'utilité réelle du statut face aux problèmes sociaux sera ainsi également testée.

Dans ces conditions, les propositions de front unique ouvrier liant le courant nationaliste radical et les luttes de la classe ouvrière faites par la LKI prennent une importance décisive.

Ptt

Italie: interview de deux licenciés de la FIAT

Une grève générale de deux heures dans toute la métallurgie italienne (et de toute l'industrie à Turin) a marqué la première phase de riposte aux 61 licenciements de la FIAT (la brèche no 218). Cette mobilisation montre que la tentative de la Fiat d'amalgamer "terroristes" et travailleurs combattifs a fait long feu. La FLM (Fédération syndicale unitaire de la métallurgie) a pris en charge la défense collective des licenciés lors d'un procès dont l'enjeu politique est important.

Nous publions ci-dessous des extraits d'une interview de deux des licenciés, membres de la IVe Internationale (Bandiera Rossa no 20, 28, 10, 1979).

Bandiera Rossa : Quels sont, derrière le prétexte de "terrorisme", les véritables motifs de ces licenciements ?

Angelino : Des motifs politiques, dans la mesure où la FIAT cherche à modifier le rapport de

forces avec les syndicats à l'intérieur des usines. La FIAT est pressée, car elle veut régler ce problème avant l'irruption de la nouvelle crise.

Pasqualino : La FIAT avait déjà licencié, puis renoncé provisoirement à licencier des ouvriers du vernissage et d'autres luttes récentes qui s'opposaient aux dernières mesures prises pour augmenter les cadences de travail. Ensuite, elle s'en est prise aux militants les plus combattifs dans les syndicats.

BR : Mais pourquoi, vous, de la IVème Internationale ?

Pasqualino : Pour notre rôle dans ces luttes, depuis la dernière phase de la lutte contractuelle cet été.

Angelino : Nous ne nions pas que le blocage de l'usine à la Mirafiori est parti de l'atelier de vernissage sur notre initiative.

Pasqualino : C'est vrai. Nous avons pu assumer un rôle de direction politique dans le Conseil de fabrication et parmi les ouvriers. A l'ate-

lier de vernissage, la lutte a été durement critiquée par la presse comme antisyndicale; en fait elle était dirigée par le Conseil de fabrication et les moyens utilisés traditionnels.

BR : Quelle a été la riposte aux premières lettres de licenciements, dans le cas de l'atelier de vernissage ?

Pasqualino : A cause de la campagne de presse qui nous fait passer pour des terroristes violents vis-à-vis des petits chefs...

Angelino : ... Cette campagne, aucun des organes de presse principaux de la gauche et des syndicats ne l'a dénoncée. Il en est résulté une désorientation parmi les ouvriers qui a bloqué toute riposte à ce moment-là. C'est pour cela que nous avons demandé à la FLM d'organiser un débat entre ouvriers.

BR : Comment s'est déroulée l'assemblée du 16 octobre (voir la brèche no 218) ?

Angelino : Le résultat est double; les ouvriers ont approuvé la proposition minimum d'une grève de deux heures proposée par LAMA (dirigeant communiste de la CGIL, réd.) et en même temps ils ont applaudi nos critiques à la ligne de "paix sociale" adoptée par les directions syndicales...

BR : Vous estimez que pour contraindre la FIAT à reculer il faut une vaste mobilisation



Angelino

du mouvement ouvrier ?

Pasqualino : Oui, parce que l'attaque menée par la FIAT est suivie d'autres dans toutes les usines. Des lettres de licenciements sont parties à l'Alfa Romeo, à la Michelin contre le Conseil de fabrication pour avoir utilisé des formes de luttes que le patronat estime "illégal". 4 500 licenciements sont prévus à l'Olivetti. Agnelli (FIAT) a bloqué l'embauche...

BR : Le PCI, le PSI et les syndicats mettent tout le poids sur l'aspect juridique douteux de ces licenciements. Qu'en pensez-vous ?

Angelino : Ces déclarations sont en contradiction avec ce qu'il faut faire aujourd'hui. La FIAT, en réalité, ne s'attaque pas à des cas "individuels", elle s'attaque à la nature du syndicat, à la force ouvrière, à la capacité de lutte des travailleurs, au rôle des conseils de fabrication, elle vise à empêcher tout contrôle ouvrier.